

Fiche de présentation

1-La situation géopolitique de la Roumanie et les possibilités actuelles de coopération internationale

2-Lieutenant Colonel (AIR) ENE Tudorel (Roumanie)

3-15 janvier 1999

4-Division A

5-Mémoire de géopolitique

6-Résumé

La Roumanie est un pays européen, situé dans la partie de sud-est de l'Europe Centrale, au nord de la Péninsule Balkanique, dans le bassin inférieur du Danube, et qui, grâce à son accès à la mer Noire, appartient également au monde méditerranéen.

Les principales caractéristiques de la géopolitique roumaine actuelle se fondent sur la position géographique stratégique du pays, sur un potentiel humain et économique considérable et également sur une coopération internationale large et diversifiée.

Les options stratégiques de la Roumanie restent constantes pour une intégration dans l'Union Européenne et au sein de l'OTAN.

7-la Roumanie -- la coopération internationale -- l'intégration --l'UE -- l'OTAN

COLLEGE INTERARMÉES DE DÉFENSE

MÉMOIRE DE GÉOPOLITIQUE



**LA SITUATION GEOPOLITIQUE DE LA ROUMANIE
ET LES POSSIBILITES ACTUELLES DE
COOPERATION INTERNATIONALE**

LCL AV. EVE TUDOREL

PARIS
-1999-

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. LA ROUMANIE ET SES AXES DE COORDINAUTE	4
1.1. La composante spatiale	4
1.2. La composante historique	5
1.3. La composante humaine	8
2. LA GEOPOLITIQUE ACTUELLE DE LA ROUMANIE	11
2.1. L'importance géostratégique de la Roumanie	12
2.2. La stratégie nationale de sécurité	15
2.3. Les forces armes, clef de voûte de la stratégie de défense	21
3. LA COOPERATION INTERNATIONALE, L'OPTION	

STRATEGIQUE	24
3.1. Les constantes roumaines dans la politique de coopération internationale	25
3.1.1. L'intégration dans l'Union Européenne	25
3.1.2. L'adhésion à l'OTAN	36
3.2. La coopération régionale et sous-régionale	38
3.3. La coopération militaire	45
CONCLUSION	48
BIBLIOGRAPHIE	50
ANNEXES	52

INTRODUCTION

A une époque où n'existaient ni les Alpes, ni l'Himalaya, où l'Homme n'était qu'une idée dans la conception nébuleuse du Grand Créateur, à l'endroit où

les Carpates et le Danube apparaîtraient plus tard, il y avait une large mer nommée Téthys. C'était une mer qui n'a pas connu d'étendue planétaire, bien que les légendes de l'Olympe aient peut-être parlé d'une Téthys la mère des Océanides. Elle reste dans l'univers de la connaissance humaine comme une mer tectonique dans le centre d'une Europe qui connaissait à peine son début de jeune continent.

Il est capital de comprendre l'importance de cette mer parce que son eau contenait les substances minérales nécessaires à la vie et notamment à la vie supérieure organisée. Le calcium, le magnésium, le sodium, le lithium, la phosphore et les autres éléments considérés comme étant vitaux ont abondé parmi les molécules d'hydroxyde et d'hydronium. Ce sont des prémices absolument nécessaires qui concernent l'apparition de l'homme comme être conscient. On pourrait dire que ces considérations sont valables pour toutes les mers de la planète, mais il y a peu d'endroits où la nature ait été plus généreuse. Et Téthys est l'un d'eux.

Puis, quand le Grand Créateur s'est lassé de voir le même visage de la princesse des eaux, qui avait vieilli depuis peut-être quelques millions d'années, il a regardé dans les profondeurs de la terre et dans un gigantesque mouvement tectonique se sont élevées de nouvelles chaînes de montagnes. Ce sont les Carpates. Téthys n'existait plus, mais de ses larmes se sont formées le Danube bleu, comme les yeux tristes de la princesse, et une petite mer nommée Noire, à cause de la couleur de ses vagues qui demandent en vain, par la voix obscure de la tempête, le retour de ces temps immémoriaux.

Après cette incursion succincte dans les ères géologiques, il faut rappeler que cette mer géogénique a eu une étroite liaison avec les " deux autres mers ", aussi importantes et peut-être un peu plus : " la mer de la sagesse " et " la mer de l'âme ". Toutes ensemble, elles ont mis leurs empreintes sur un territoire que l'on pourrait nommer Carpato-Danubiano-Pontique, sur l'histoire et l'avenir des hommes qui la peuplent.

Après ces millénaires, on parle aujourd'hui d'un pays, la Roumanie, et de son peuple, qui dans l'aventure des phénomènes humains, possèdent une géopolitique intéressante et bien sûr, l'espérance dans un avenir plus favorable. Sa géopolitique, fortement dépendante des relations internationales, fait actuellement l'objet d'une analyse attentive de la part des penseurs roumains et étrangers, notamment occidentaux. Car, " étudier les relations internationales aujourd'hui n'est plus un luxe, ni une distraction, et encore moins un mode de culture ", selon l'éminent géopoliticien François Thual. C'est devenu une nécessité impérieuse pour toutes les études élaborées dans le domaine de la géopolitique.

En respectant le célèbre principe latin " amicus Plato, sed magis amica veritas " (Platon m'est cher, mais la vérité me l'est encore davantage), le périple

parmi les méandres de la géopolitique roumaine commence, en étudiant tout d'abord ses composantes dans le passé et sa dimension humaine.

Ensuite, la géopolitique actuelle de la Roumanie peut être perçue à travers sa position stratégique, sa politique de sécurité et la conception de sa défense.

Ces clarifications permettront de mieux comprendre les possibilités de coopération internationale de la Roumanie, qui constituent le pilier principal de sa géopolitique.

Les options stratégiques d'intégration euro-atlantique, complétées par une coopération régionale et une active coopération militaire viendront soutenir l'éclairage sur la géopolitique roumaine.

C'est sur la géopolitique de la Roumanie que reposent actuellement les espoirs roumains pour une étroite coopération internationale avec les autres pays et les autres peuples.

L'architecture de cette géopolitique se base sur la sagesse des Roumains qui connaissent leur appartenance européenne et voient leur avenir au sein d'un monde mieux préparé pour affronter le nouveau millénaire.

C'est l'âme d'un peuple qui voudrait être au côté de tous les autres dans l'aventure humaine vers le bonheur, le progrès et la civilisation.

1. LA ROUMANIE ET SES AXES DE COORDONNEE

Pour trouver un point dans l'espace il faut connaître ses coordonnées. A l'échelle universelle, peuvent être compris comme des points, les grands territoires comme les petits.

La Roumanie, pays de superficie moyenne, sera envisagée par ses axes fondamentaux: la composante spatiale qui précisera donc les données géographiques, celle temporelle qui essayera d'expliquer d'un point de vue historique le passé des Roumains, et la dimension toujours humaine d'un peuple qui a généreusement donné les véritables trésors de spiritualité au monde entier complètera la présentation générale de la Roumanie.

1.1. La composante spatiale

La Roumanie **se trouve en Europe**, plus exactement dans la partie sud-est de l'Europe Centrale, au nord de la péninsule balkanique, dans le bassin inférieur du Danube. Grâce à son accès à la mer Noire elle appartient également au monde méditerranéen.

La Roumanie s'étend entre 43° 37' 07" et 48° 15' 06" de latitude nord et entre 20° 15' 44" et 29° 41' 24" de longitude est. Le 45-ème parallèle et le 25-ème méridien passent, respectivement, à 70 km au nord et à 90 km à l'ouest de Bucarest, la capitale du pays, placée à mi-chemin entre l'équateur et le pôle Nord, entre la côte de l'Atlantique et les monts Oural.

De forme ellipsoïdale, la Roumanie a 3 175,1 km de frontières: au nord-est et à l'est avec la Moldavie (681,3 km), au nord et à l'est avec l'Ukraine (639,4 km), au sud avec la Bulgarie (631,3 km), au sud-ouest avec la Yougoslavie (544,3 km) et à l'ouest avec la Hongrie (444,8 km). La mer Noire forme une frontière de 234 km au sud-est. Les frontières sont pour les deux tiers (2 138,4 km) naturelles, marquées par des cours d'eau (le Danube, le Prout, la Tissa) et par la mer Noire et pour l'autre tiers (1 036,7 km), elles sont conventionnelles, par leur tracé terrestre.

La Roumanie s'étend donc sur environ 480 kilomètres du nord au sud et 640 kilomètres d'est en ouest, en occupant, par sa **superficie** de 237 500 kilomètres carrés la 11-ème place en Europe.

La Roumanie est un pays qui comprend trois grands éléments géographiques de l'espace européen: les Montagnes des Carpates (une prolongation des Alpes), le fleuve Danube et la mer Noire.

Le relief est également partagé entre les montagnes, les collines et les plaines. Les Carpates, le berceau du peuple roumain, forment comme une forteresse, un croissant de montagne au milieu du pays, qui est bordé sur ses côtes par des collines et des plateaux, pour finir par les grandes plaines du bord extérieur. Ils sont un véritable château d'eau pour l'Europe centrale. Un bon réseau hydrographique irrigue le territoire et bien sûr le Danube qui est roumain sur une longueur de plus 1000 kilomètres et qui débouche dans un superbe delta, véritable paradis, pas encore touché par l'oeuvre civilisatrice de l'homme.

Les forêts couvrent un quart du pays et la faune est l'une des plus riches d'Europe.

Dans tout le pays **le climat** est de type tempéré continental avec des hivers riches en neige et des étés chauds. La température annuelle moyenne est de 10 degrés.

1.2. La composante historique

Le territoire de la Roumanie est occupé depuis la période paléolithique, mais l'organisation humaine la plus connue appartient aux tribus daces et thraces. Herodote, qui est connu comme " le père de l'histoire ", disait des Daces qu'ils " sont les plus audacieux et les plus braves d'entre les Thraces ".

Il y a 2500 ans le roi dace Burebista a unifié en un seul Etat les Thraces et les Daces.

Au début de notre ère, la partie centrale et méridionale du prospère Etat dace, dirigé par Decebalus, a été conquise après deux sanglantes guerres, par les légions de l'empereur romain Trajan en l'an 106.

La fin de l'administration romaine en 271 pendant la règne de l'empereur Aurélien, et le passage des peuples migrants du nord-est du continent ont cependant laissé **une empreinte romane et chrétienne sur le peuple dace.**

Les Roumains sont le seul peuple qui, par son nom même de roumain (du latin *romanus*) a préservé la mémoire de Rome.

Au VIIe siècle le peuple roumain vivait dans de petites voïvodies (royaumes) constituées à travers le territoire de l'ancienne province romaine de " Dacia Félix " qui devait faire face au passage des peuples migrants.

Dès le XIVème siècle, l'histoire européenne a connu à sa porte orientale **trois provinces roumaines**: la Valachie, la Moldavie et la Transylvanie. Bien que placées aux confins des grands empires de l'époque, elles ont préservé leur organisation administrative, leur foi, leur loi et leur civilisation, alors que les états voisins, tels l'empire Byzantin, les royaumes de Bulgarie, Serbie, Hongrie ou Pologne ont été rayés de la carte de l'Europe. C'est grâce à leur résistance permanente contre l'expansion de l'Empire Ottoman que les états occidentaux ont connu une longue période de relative tranquillité.

La période médiévale a connu des règnes importants sur les trois principautés : celui d'Etienne le Grand, celui de Jean le Terrible en Moldavie; celui de Vlad l'Empaleur (connu au travers de la légende de Dracula), Michel le Brave en Valachie; Iancu de Hunedoara en Transylvanie.

Etienne le Grand, pendant ses 47 années de règne (1457-1504), a livré 44 batailles, dont il en a gagné 42, la plupart contre les turcs, ce qui lui a valu de la part du pape Pie II (Eneas Sylvius Piccolomini) le nom de " héros du christianisme ".

En 1600, Michel le Brave, le prince de Valachie, a accompli l'**unification** de toutes les provinces roumaines. Cette union n'a pas résisté aux attaques extérieures venant de l'empire ottoman, de l'empire austro-hongrois et du royaume polonais.

En 1848, quelques mois après la révolution française, les provinces roumaines ont connu, aussi, la lutte pour les idéaux révolutionnaires : Liberté, Egalité, Fraternité. Mais la révolution bourgeoise roumaine a été vaincue par l'intervention brutale des armées " alliées " pour la circonstance, russo-turques.

En 1859, **avec le soutien de la France, l'union de la Valachie et de la Moldavie a été réalisée par la volonté du peuple**, en plébiscitant le même prince, Alexandre Ioan Cuza créant ainsi le premier Etat roumain.

En participant directement à la guerre russo-turque, la Roumanie a acquis son **indépendance** en 1877. Au début de la guerre, les Russes ont sollicité seulement le droit du passage sur le territoire roumain. Mais, le déroulement de la lutte ne leur fut pas favorable. " Dépêche-toi pour nous venir en secours. Les Turcs nous ravagent", écrivait alors dans un télégramme adressé au souverain roumain le prince russe Nicolas II. La suite de la guerre a connu, grâce au courage des Roumains, un épilogue heureux attendu par tous les peuples balkaniques - la victoire, et comme conséquence normale, l'indépendance des pays appartenant à cette partie de l'Europe. Ainsi, au début du XX^{ème} siècle a pu démarrer en Bulgarie, en Grèce, en Albanie, en Serbie, et grâce à ses gisements de pétrole, notamment en Roumanie, une véritable expansion économique.

La Première Guerre mondiale a vu la Roumanie s'engager auprès des grandes puissances de l'Entente au moment où les alliés, visiblement affaiblis, ne pouvaient exercer une pression suffisante sur aucun front de l'Europe. Le général Victor Pétin soulignait quelques années plus tard: " Nous n'avons pas oublié et nous n'oublierons pas que la Roumanie est entrée en guerre à nos côtés, à une époque où la guerre était bien loin d'être gagnée [...]. Nous nous souviendrons que son intervention a déplacé de l'Occident vers l'Orient de bonnes divisions allemandes; qu'en 1917, elle a vivifié de sa foi tout le front russe du Sud-Ouest qui, sans elle, se serait lamentablement écroulé dès le mois de juin 1917 ". A la fin de la guerre, les Roumains ont vu leur rêve séculaire s'exaucer en se retrouvant, au prix de plus de 800 000 morts, blessés, disparus, derrière les frontières d'un Etat national unique.

C'est le premier décembre 1918 que l'union des provinces historiques roumaines a été effective et le grand idéal du peuple roumain réalisé. L'événement est célébré chaque année comme **Fête Nationale de la Roumanie**. Dans ce contexte, il faut rappeler à nouveau l'aide précieuse que la France a apportée au peuple roumain, pendant la Grande Guerre, avec la mission militaire française commandée par le général Henry Berthelot.

Un progrès économique, politique et culturel a suivi l'armistice pendant une vingtaine d'années. La Roumanie était connue alors comme la petite soeur de la France, et Bucarest comme " le petit Paris ". Par ailleurs, la Roumanie était entre les deux guerres surnommée le " grenier de l'Europe ". De plus, elle était également connue comme étant le premier producteur européen de pétrole. Certaines entreprises roumaines, telle la Compagnie franco-roumaine, première société de transports aériens transcontinentaux, ont été à l'époque, reconnues comme des pionniers dans leur domaine.

Malheureusement, cette période faste fut brusquement interrompue, peu après le commencement de la Seconde Guerre mondiale. En 1940, un tiers du territoire roumain, avec ses habitants, fut en effet annexé par la Russie et l'Hongrie .

Pendant la guerre, les événements ont placé la Roumanie tout d'abord en lutte contre l'URSS, aux côtés des Allemands, puis aux côtés des Alliés après août 1944, contribuant ainsi à la libération de la Hongrie, de la Tchécoslovaquie et de l'Autriche. Les célèbres paroles de Maurice de Saxe : " Si vous voulez comprendre la guerre, étudiez le coeur humain " prennent toutes leurs dimensions, parce que les Roumains ont lutté sur deux fronts diamétralement opposés **pour restaurer l'intégrité de l'état**, mise à mal par le traité Molotov-Ribbentrop. De nouveau les pertes roumaines furent extrêmement élevées (presque 700.000 morts, blessés ou disparus dont plus de 170 000 sur le front de l'ouest, plus de 500 000 sur le front de l'est, non compris quelques centaines de milliers morts en Sibérie).

Alors qu'il n'y avait en 1945 que quelques centaines de communistes roumains, le pays dut subir une **occupation militaire soviétique** dévastatrice. Un régime communiste a été installé en Roumanie et une puissante répression contre l'ancienne démocratie, contre les intellectuels et le clergé roumain a commencé. Des milliers de prêtres orthodoxes et catholiques furent notamment mis en prison, car les dirigeants staliniens du pays voulaient que le communisme devienne une religion officielle en Roumanie. L'idéologie communiste n'ayant aucune prise sur ce peuple latin, la répression a été plus dure que dans d'autres pays. L'exploitation des richesses économiques au bénéfice de l'occupant a été plus intense qu'ailleurs, de même que l'écrasement des valeurs nationales a été plus brutal.

A la suite de cette période de soviétisation, la direction communiste du pays amorça un rejet de l'hégémonie soviétique. Les troupes d'occupation ont quitté pour toujours le pays en 1957. Considérée par l'Occident comme une alliée rebelle de Moscou, la Roumanie a condamné l'intervention des troupes du Pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie en 1968, et a entretenu des relations privilégiées avec la République Fédérale d'Allemagne et avec Israël. Elle a créé une forte industrialisation du pays soutenue par le Fond Monétaire International et la Banque Mondiale. Mais les dettes accumulées, les deux crises pétrolières, une économie aux bases faibles, mal dirigée et une dictature de plus en plus insupportable ont

mené à l'effondrement total d'un régime politique qui n'avait jamais été agréé par le peuple.

La dictature a été renversée en décembre 1989, par une révolte populaire qui a inauguré **un nouveau chapitre** dans l'histoire contemporaine de la Roumanie. La rupture définitive avec le régime communiste est alors devenue possible, au même titre que la restauration de la démocratie reposant sur le multipartisme et l'économie de marché. La nouvelle Constitution, votée le 21 novembre 1991, les élections parlementaires et présidentielles libres, en mai 1990, septembre 1992 et novembre 1996, sont autant d'étapes franchies sur la voie qui doit conduire les Roumains loin de leur passé communiste totalitaire. Les acquis des neuf dernières années montrent une Roumanie définitivement et irréversiblement acquise aux traditions démocratiques.

1.3. La composante humaine

La population se monte à 22 651 000 d'habitants (1er janvier 1996) dont 89,4% de Roumains, 7,1% de Hongrois et 3,5 d'autres ethnies (1,7% de Tziganes, 0,5% d'Allemands, 0,3% d'Ukrainiens, 0,04% de Juifs, etc.). Environ 10 millions de Roumains habitent à l'extérieur des frontières. Les droits des minorités ethniques sont reconnus et garantis par la Constitution roumaine.

La densité est de 95,7 habitants par kilomètre carré et l'espérance de vie est de 65,88 ans pour les hommes et de 73,32 ans pour les femmes.

Le 1er janvier 1995, la population urbaine représentait 54,9% de la population totale, et la population masculine 49%.

La religion orthodoxe est majoritaire puisque partagée par 86,8% de la population. C'est une religion chrétienne de même ancienneté que le catholicisme car elle possède des racines byzantines.

Dans la Roumanie les catholiques roumains de rite oriental sont bien représentés (5,0%). Il y a également des communautés de réformés-luthériens (3,5%), des catholiques grecs (1,0%), des pentecôtistes (1,0%), des baptistes (0,5%), des adventistes (0,3%), des unitariens (0,3%), des musulmans (0,2%), des neo-protestants, des arméniens, des juifs et 7 autres dénominations religieuses officiellement reconnues. La liberté de culte est garantie par la Constitution.

La langue officielle est le roumain. Représentant le plus à l'est de l'Europe de la famille des langues romanes, le roumain est le descendant direct du latin parlé en Dacie et en Mésie. Entourée de peuples slaves, la Roumanie est considérée comme *une île de latinité dans une mer slave*. Le français, l'anglais et l'allemand sont également parlés.

La Roumanie est un Etat de droit, unitaire et indivisible, avec un parlement bicaméral (la Chambre des Députés et le Sénat) élu tous les quatre ans et désigné comme autorité législative unique.

Le président est élu au suffrage universel pour un mandat de quatre ans . Il est le Président du Conseil Suprême de Défense et commandant des forces armées.

Au plan administratif, la Roumanie est divisée en 40 départements, dirigés par des préfets, et la capitale, Bucarest, assimilée à un département distinct.

L'économie roumaine, organisée pendant 50 ans sur les fondements de la gestion socialiste, s'efforce aujourd'hui de faire face à une transition difficile et coûteuse vers l'économie de marché.

L'industrie, destinée à assurer l'autosuffisance dans le domaine de la métallurgie, des machines-outils, des produits chimiques, lutte maintenant contre l'inflation et la diminution de ses fonds propres.

Plus de 45% de l'économie a déjà été privatisée tandis que la contribution du secteur privé dépasse 60% de la production.

La Roumanie produit encore, pour ses besoins internes ou pour l'exportation, trois types de voitures dans une vingtaine de modèles, en coopération avec la France et la Corée du Sud, des camions de grande capacité avec les Allemands, des avions de transport avec les Anglais, des équipements énergétiques et d'extraction dans la grande profondeur, des plates-formes de forage maritime, des navires de plus de 250.000 tonnes.

Un grand nombre de sociétés étrangères se sont déjà installées en Roumanie, et profitent d'une législation flexible, d'une main d'oeuvre de haute qualification et d'une stabilité économique en train de se mettre en place.

Une agriculture à 80% privatisée assure les besoins alimentaires de la population et offre quelques disponibilités à l'exportation.

Trois compagnies aériennes avec 17 aéroports dont quatre internationaux, assurent des liaisons régulières avec 34 villes importantes du monde entier. Un canal navigable construit entre le Danube et la mer Noire permet la liaison entre le port roumain de Constantza et Rotterdam, via le Main et le Rhin.

Les Roumains sont des hommes de bonne volonté, accueillants et hospitaliers. Ils aiment l'art de vivre sous toutes ses expressions. Ce sont des latins dans l'âme, et des Balkans dans les moeurs. Tolérants et pacifistes, ils acceptent souvent trop facilement la fatalité de leur destin.

Soutenue par l'Etat, l'éducation représente un enjeu majeur pour la société. Plus de vingt centres universitaires assurent une préparation de très haut niveau pour les étudiants roumains et étrangers.

Les besoins culturels sont immenses. En 1997, environ de 5000 livres ont été édités dans un tirage de presque 70 millions d'exemplaires. 51 théâtres dramatiques, 45 orchestres symphoniques et 6 théâtres d'opéra ont dans leur répertoire des oeuvres roumaines et étrangères très connues. Avec 13 866 bibliothèques, 713 salles de cinéma, 453 musées, quelques centaines de titres de journaux, trois radios nationales et 145 locales, deux chaînes nationales de télévision, 82 chaînes locales privées et quelques centaines de sociétés de télévision par câble, les Roumains vivent dans un climat médiatique et culturel sans précédent.

Depuis toujours, la Roumanie se tourne vers l'Europe. Bâtie sur les valeurs européennes issues de la spiritualité chrétienne-romaine et du rationalisme grec, elle n'a cessé d'y prouver son attachement tout au long de son histoire. En développant leurs valeurs nationales, les Roumains **ont véritablement enrichi la culture et la civilisation européenne.**

Ainsi, depuis Nicolaus Olahus, qui a été l'un des plus proches amis d'Erasmus, jusqu'à Eminesco (le génie poétique roumain), Anna de Noailles et Mircea Eliade, de nombreux humanistes et hommes de lettres ont marqué de leur sceau cette culture. Tristan Tzara, en Suisse, a fondé le dadaïsme dans les années vingt et à Paris, Eugène Ionesco a créé le théâtre de l'absurde, tandis que le philosophe, toujours roumain, Emil Cioran a marqué cette fin de siècle par sa pensée pessimiste.

Parmi la pléiade de musiciens qui compte la Roumanie, George Enesco est considéré par Yehudi Menuhin comme son " père spirituel ".

En regardant la Colonne de l'Infini, la Table du Silence, la Porte du Baiser et les autres oeuvres, le monde artistique reconnaît aujourd'hui en Constantin Brancusi le patriarche de la sculpture moderne.

Des scientifiques et techniciens roumains ont réalisé également des travaux importants, tels Georgesco Roengen en économie, Proca en physique nucléaire, Vlaicu et Vuia en aéronautique. En 1910, à Paris, Henri Coanda a présenté le premier avion à réaction au monde et un médecin. Beaucoup plus tard, George Emil Palade, qui vit aux Etats-Unis, a reçu le prix Nobel pour ses recherches dans le domaine de la biologie cellulaire.

Les Roumains ont toujours connu un mode de vie difficile. Leur avenir a notamment été lié à leurs facultés d'adaptation. Etouffé par 50 ans de communisme, ce potentiel humain se révélera bientôt comme l'investissement le plus important pour l'avenir de la Roumanie.

2. LA GEOPOLITIQUE ACTUELLE DE LA ROUMANIE

Les avatars de la politique internationale du dernier demi-siècle, ont malheureusement masqué l'importance géopolitique de la Roumanie. A la suite à la Révolution de décembre 89 dont on a pu dire qu'elle a été la plus sanglante parmi les révolutions " de velours " des anciens pays européens communistes, la Roumanie est demeurée prisonnière d'une image médiatique négative, imméritée parfois, souvent peu fondée, et aussi falsifiée. Aussi faut-il replacer l'espace roumain dans son contexte international afin de mesurer, avec justesse, les enjeux de la région, pour ne pas se laisser abuser une nouvelle fois, par les évolutions profondes qui affectent désormais cette partie de l'Europe, et que l'on n'aurait pas su anticiper.

François Thual, considère que " les relations internationales comportent beaucoup de secrets, mais pas de mystères, ce qui veut dire que, du point de vue de la géopolitique, tout obéit à une logique, tout est rationalité, même si cette rationalité peut paraître parfois irrationnelle ".

Faut-il rappeler combien la Roumanie du temps de la guerre froide, a été classée dans le bloc soviétique, dans l'Europe dite de l'Est. Elle appartient pourtant également à l'Europe Centrale et Balkanique, imbriquée entre l'Occident et l'Orient, pris en tenailles par des influences diverses, slaves, germaniques, turques, avec l'empreinte profonde d'une latinité souvent mal comprise, le tout constituant une spécificité historique et stratégique dont on est loin d'avoir épuisé toutes les conséquences pour l'avenir.

Pour mieux connaître la géopolitique de la Roumanie il faut percevoir l'importance géostratégique du pays et sa stratégie de sécurité où les forces armées tiennent un rôle important.

Dans ses grandes lignes, la géopolitique roumaine d'aujourd'hui se trouve profondément attachée aux valeurs européennes, mais gardant en même temps une importante composante éminemment nationale. C'est en effet cette composante qui a assuré l'existence du peuple roumain pendant des millénaires et l'assurera encore pendant longtemps.

2.1. L'importance géostratégique de la Roumanie

Des éléments clefs

L'analyse historique nous donne quelques éléments clefs qui ont déterminé, au cours des temps, l'importance géostratégique de la Roumanie:

- l'arc carpatique, la sortie à la mer Noire et le contrôle sur les bouches du Danube;
- la position d'état central-européen proche des Balkans. Cette position, depuis des siècles, en fait une zone de confluence de plusieurs cultures, de tracés commerciaux et d'intérêts politiques. Ainsi, la Roumanie a servi et peut encore servir de pont entre l'Occident et l'Orient.
- la latinité du peuple roumain, comme fondement de son appartenance à la civilisation occidentale. L'orthodoxie latine roumaine peut se définir comme un élément de liaison entre la religion chrétienne occidentale (catholique ou protestante) et la religion orientale (l'orthodoxie slave), ces deux obédiences appartenant à la même religion.

Des aspects géopolitiques actuels:

Dans le nouveau contexte politique marqué par la fin de la guerre froide, pour la première fois dans son histoire, la Roumanie n'est plus voisine d'une grande puissance. Les inconvénients et les risques associés au voisinage de ce type se sont atténués. Si, dans la période de l'après-guerre la Roumanie avait des frontières avec quatre pays, elle a aujourd'hui cinq voisins dont trois - l'Ukraine, la République de Moldovie, la Yougoslavie (Serbie et Monténégro) - ont émergés récemment. Cette situation définit la Roumanie comme pôle d'équilibre et de stabilité dans sa zone d'appartenance géostratégique.

Dans la détermination " d'utilité géostratégique " il faut tenir compte du fait que, en dépit des problèmes et des difficultés liées au processus de transition, la Roumanie a démontré qu'elle représente une zone de stabilité politique et sociale, située entre deux arcs de crise: celui du sud, l'ancienne Yougoslavie et celui de l'est, l'ancienne l'Union Soviétique. Comme Etat riverain de la mer Noire (en contrôlant mille kilomètres de côte) la Roumanie dispose en plus d'un axe de communication navigable créé par la nouvelle liaison Rhin - Main - Danube-mer Noire. Elle est l'un des seuls Etats anciennement communistes à bénéficier d'investissements croissants en matière de sécurité de la part des organisations de défense occidentales. Cette contribution joue un rôle stabilisateur face à la "montée en puissance " des deux arcs de crise, définis ci-dessus.

Suite aux effets conjugués des changements survenus sur la carte de l'Europe, la Roumanie est devenue la deuxième puissance est-européenne, après la Pologne, par sa géographie, sa population, et son potentiel économique et militaire. Ainsi, elle est devenue le plus grand état au flanc sud de l'alliance nord-atlantique, de l'UEO, et de l'UE.

De plus, la croissance du poids spécifique de la Roumanie sur le continent européen tient de l'effondrement de l'idéologie communiste. Elle a permis la réorientation de la politique interne et externe roumaine, en ouvrant une nouvelle possibilité d'affirmation de sa vocation européenne. Les plus importantes forces politiques de Roumanie s'entendent sur la continuité de sa politique externe.

Des caractéristiques économiques:

Les données suivantes traduisent l'importance économique de la Roumanie:

- un marché potentiel de 23 millions des consommateurs - le deuxième en ordre de grandeur après la Pologne au sein des états d'Europe centrale;
- une main d'oeuvre bon marché et très qualifiée. Le salaire moyen mensuel est d'environ 500 FF. Selon le rapport de l'ONU concernant l'indice de développement humain, la Roumanie se trouve au niveau des pays occidentaux en ce qui concerne le taux de diplômés universitaires par habitant. Au plan des langues étrangères, notamment l'anglais et le français, la Roumanie détient un avantage évident par rapport aux autres Etats qui ont appartenu à l'ancien bloc communiste, la dérusification ayant commencé à partir des années 1960.
- la proximité des marchés de l'Europe Occidentale, avantage amplifié par des accords d'échanges commerciaux conclus entre la Roumanie et les pays de l'UE, de l'Accord Européen de Libre Echange (AELE) et de l'Accord de Libre Echange de l'Europe Centrale (CEFTA-Center Europe Free Trade Agreement);
- des facilités commerciales avec les pays appartenant à la Zone de coopération de la mer Noire;
- des ressources naturelles importantes: pétrole sur la plate-forme continentale de la mer Noire, bois, minéraux non-ferrugineux, sel, etc.;
- le potentiel touristique;
- la position de couloir de transit commercial, entre l'Europe de l'Ouest, de l'Est et de Sud-Est, valorisée par les effets du conflit dans l'ancienne Yougoslavie.

La Roumanie dispose du plus important port commercial de la mer Noire, le port de Constantza. Par le canal mer Noire-Danube-Main-Rhin s'est créée une liaison fluviale directe entre la mer Noire et la mer du Nord (respectivement entre

les ports de Constantza et de Rotterdam). Ces éléments pourraient faire de la Roumanie la porte commerciale du sud-est de l'Europe centrale (comme la Hollande l'est pour le nord-ouest de l'Europe).

On envisage la connexion de la Roumanie au réseau de transport des ressources pétrolières et gazières (l'oléoduc Iran - Europe centrale et la liaison navale Caucase - Europe par la mer Noire et le Danube). De plus, la mise en route, à Cernavode, d'une des plus modernes centrales nucléaires européenne, représente un atout pour l'avenir.

Ces avantages sont complétés par d'importantes facilités pour les investisseurs étrangers:

- une fiscalité peu élevée;
- l'exonération de taxes douanières pour des équipements qui constituent l'objet des investissements ou pour l'import des matières premières;
- la garantie de la possibilité de repatrier intégralement les bénéfices;
- la création des zones libres (comme celle de Sulina et du canal Danube - mer Noire);
- des facilités d'implantation;

Des éléments politico-militaires:

A côté du facteur historique et du facteur culturel, qui ancrent par tradition la Roumanie à l'espace européen, l'orientation de la Roumanie vers les structures européennes et euro-atlantiques a été déterminée par l'option interne pour les valeurs démocratiques et leur concrétisation structurelles et institutionnelles. Par ailleurs, la priorité accordée à l'intégration dans les structures ouest-européennes et euro-atlantiques est confirmée, par :

- la signature de l'accord d'association à l'UE;
- la signature des accords de libre échange avec les pays AELS et CEFTA;
- l'acquisition du statut de membre du Conseil de l'Europe;
- la qualité de membre du Conseil de Coopération Nord Atlantique (COCONA);
- le statut de " partenaire associé " à l'UEO;
- la consécration de la Roumanie comme l'un de pays les plus actifs dans le cadre du Partenariat pour la Paix (PPP) avec une contribution importante dans les opérations menées par l'IFOR, puis la SFOR.

Les atouts militaro-stratégiques de la Roumanie lui permette d'assumer un rôle de partenaire utile au sein de l'OTAN:

- le relief varié, offrant de nombreux éléments de défense naturelle;
- la dépendance plus réduite, en comparaison avec les autres anciens membres du Traité de Varsovie, envers la technologie militaire soviétique. La Roumanie fait partie des 17 pays au monde qui produisent des avions et des 8 Etats qui produisent des hélicoptères (sous licences anglaise et française).
- la participation aux opérations de maintien de la paix et l'expérience déjà accumulée dans les missions remplies dans le Golfe, en Somalie, en Angola, en Bosnie-Herzégovine et en Albanie;
- l'inexistence des problèmes d'ordre constitutionnel empêchant le déroulement de manoeuvres communes avec l'OTAN sur le territoire roumain. La Roumanie a signé et ratifié l'accord SOFA, visant le statut des militaires appartenant de l'OTAN sur le territoire roumain et des militaires roumains sur le territoire des pays de l'OTAN;
- le respect des décisions prises par les organismes internationaux même s'il a été extrêmement coûteux du point de vue économique (les sanctions contre l'Irak ou la Yougoslavie).

L'importance de la Roumanie comme facteur de stabilité et d'équilibre dans les Balkans est démontrée par l'entretien de bonnes relations avec tous les pays de cette zone.

La Roumanie se distingue parmi les états d'Europe Centrale par ses relations traditionnelles avec les états appartenant à des zones clefs, comme le Moyen Orient, la Chine l'Asie du Sud-Est et l'Amérique Latine. Après 1989, ces relations privilégiées placent donc la Roumanie comme médiateur possible sur l'échiquier international.

2.2. La stratégie nationale de sécurité

Les analyses politiques globales montrent que, dans le monde de cette fin de millénaire, se déroule un processus visant à redéfinir les rapports internationaux, avec des implications directes sur la sécurité en Europe. Les principaux résultats en sont la diminution de la probabilité d'une confrontation militaire majeure et le développement d'un climat de coopération et partenariat, ayant pour objectif de modeler une nouvelle architecture de sécurité pour l'Europe du XXI-e siècle, autour des valeurs de démocratie, de liberté, des droits de l'homme, de l'Etat de droit et du développement de l'économie de marché.

Les structures européennes et euro-atlantiques représentent le symbole et la réalité de ces valeurs. Leur extension continue est donc la seule solution pour répondre à

la volonté commune des pays du Centre et de l'Est de l'Europe de revenir dans l'espace de sécurité et de civilisation auquel ils sont indissolublement liés.

Le processus d'élargissement de l'OTAN et de l'UE, institutionnalisé à Madrid, puis au Luxembourg, en 1997 a engendré la stabilité et la coopération. C'est une garantie de l'irréversibilité des transformations démocratiques de cette partie du monde.

En même temps, il est évident que des risques et des menaces ressurgissent à cause de la réapparition des foyers de conflits, mais également à cause de facteurs de type non-militaire qui possèdent un potentiel élevé de dangers pour la sécurité locale, régionale et globale.

Dans ce contexte, l'Etat roumain considère opportun de définir sa propre stratégie de sécurité nationale sur la base d'une concordance entre ses objectifs de développement démocratique et ceux de la stabilité et de la sécurité européenne.

La stratégie de sécurité de la Roumanie a donc comme objectifs prioritaires:

- la défense de l'Etat national roumain, souverain et indépendant, unitaire et indivisible;
- la consolidation de l'Etat de droit et des institutions démocratiques;
- la protection des citoyens, la garantie de leurs droits fondamentaux et des libertés individuelles;
- la protection et la promotion des intérêts de la Roumanie dans le monde.

Cette stratégie est mise en oeuvre par des voies et des moyens politiques, juridiques, diplomatiques, économiques, sociaux et militaires propres et par la coopération avec les Etats et les organismes de sécurité de l'espace européen, euro-atlantique et international.

La stratégie de sécurité de la Roumanie participe à l'effort général de la communauté internationale pour réaliser une nouvelle architecture de sécurité au niveau continental et global.

L'Etat roumain considère qu'il n'a pas d'ennemi potentiel.

La Roumanie agira prioritairement pour la prévention, la dissuasion et la résolution des crises et des conflits en privilégiant la voie diplomatique, en conformité avec sa volonté de développer la stabilité et la sécurité régionale et européenne.

- Les intérêts nationaux de la Roumanie correspondent à ceux des citoyens roumains, sans tenir compte de l'origine, de l'appartenance politique ou religieuse, volonté exprimée politiquement par les mécanismes de l'Etat démocratique.

Les facteurs de risques à l'encontre de la sécurité nationale de la Roumanie sont d'ordre exogènes et endogènes:

Des facteurs de risques internationaux

L'analyse du contexte géopolitique de la sécurité internationale, caractérisé par la multiplication des sources de tension, montre que si le danger d'une conflagration mondiale majeure a substantiellement diminué, des crises locales se sont maintenues et développées et le risque d'apparition de conflits militaires régionaux a augmenté.

Les facteurs de risques internationaux qui pourraient affecter la sécurité de la Roumanie sont:

- l'existence de zones de grave instabilité politique, sociale et militaire;
- l'expansion des réseaux et des activités terroristes-extrémistes, du crime organisé transnational (criminalité financière, trafic transfrontalier illégal de personnes, de drogues, de matériaux radioactifs, d'armements et de munitions);
- la prolifération sans contrôle de technologies et de matériaux nucléaires, des moyens de destruction massive, des armements et des autres armes non-conventionnelles;
- la tentative d'utilisation illégale du territoire roumain pour stocker et déposer des déchets toxiques et radioactifs ou d'autres matériaux dangereux pour la population et l'environnement.

D'autres facteurs de risques pourraient être:

- la limitation de l'accès de l'Etat roumain aux sources d'approvisionnement nécessaires à son économie;
- des actions contraires aux intérêts nationaux de l'Etat roumain, menées par des formations militaires ou des factions échappant au contrôle des autorités légales de leur pays;
- le soutien par l'extérieur de groupes agissant dans l'intérieur du pays pour attenter à la souveraineté, à l'unité, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance de l'Etat roumain.

Des facteurs de risques internes qui pourraient affecter la sécurité de l'Etat roumain sont:

- la rupture de l'équilibre économique-financier;

- l'ampleur de la corruption et d'autres phénomènes spécifiques au crime organisé, au-delà du seuil où elles mettent en danger le fonctionnement des institutions fondamentales de l'Etat de droit;
- la prolifération de manifestations extrémistes qui peuvent toucher les institutions démocratiques et l'état de droit;
- la généralisation d'actions revendicatives qui peuvent engendrer une crise d'autorité généralisée des institutions et des structures de direction au niveau national;
- la rupture des équilibres écologiques et des conditions normales de vie des citoyens;
- la dégradation des conditions de vie jusqu'au seuil de pauvreté au point d'affecter le potentiel biologique et la santé de la population.

Les modalités d'action pour l'assurance de la sécurité nationale de la Roumanie sont établies en fonction des intérêts du pays, de ses ressources, de l'évolution des processus économiques et politico-militaires, ainsi que des facteurs de risques potentiels.

Dans le domaine des relations internationales:

- l'assurance du respect des obligations assumées au travers des traités et des conventions internationales, tant par la Roumanie, que par les autres Etats;
- l'intensification et l'approfondissement de la collaboration avec l'Alliance nord-atlantique, pour l'intégration la plus rapide du pays dans cette organisation. Le développement de relations privilégiées avec les pays de l'OTAN et de l'UE, comme du Partenariat stratégique avec les Etats-Unis.
- la participation de la Roumanie à la réalisation de l'identité européenne de sécurité et de défense, dans le cadre de l'Union Européenne et de l'Union de l'Europe Occidentale;
- le soutien de la dimension pan-européenne de l'Organisation de Sécurité et de Coopération en Europe;
- la promotion des relations de bon voisinage, par le développement des relations bi-et multilatérales avec les Etats de la région. La participation aux projets de coopération sous-régionale, transfrontalière et dans le cadre des euro-régions;
- la consolidation et le développement des relations privilégiées fraternelles avec la République de Moldavie pour la création d'un espace économique et culturel commun;

- la valorisation de la position géostratégique particulière de la Roumanie, comme élément de stabilité dans les relations en Europe Centrale, l'espace du sud-est européen et le bassin de la mer Noire;
- la promotion et la diversification des relations de coopération et de dialogue politique avec les Etats des différentes régions du monde;
- la participation aux activités de l'ONU.

Dans le domaine économique-financier

- l'assurance de la stabilité de l'économie internationale;
- l'assurance de ressources matérielles pour le développement économique et pour le renforcement du système national de défense;
- la réalisation d'un système économique-financier moderne, basé sur une économie de marché, construite sur le fondement des principes de l'efficacité, de la justice et de la solidarité sociale;
- l'accélération des processus d'harmonisation législative des standards européens du droit interne;
- le soutien de l'initiative privée par le perfectionnement du cadre économique-financier, législatif et institutionnel;
- l'intégration de la politique économique nationale dans l'union économique et monétaire européenne;
- le raccordement de la Roumanie aux grands axes de communications et de transports continentaux et transcontinentaux;
- le développement des capacités de recherche et de production dans le domaine militaire, afin de lui assurer un niveau compétitif au plan international.

Dans le domaine social

- la réalisation d'un niveau de vie décent pour tous les citoyens de la Roumanie;
- la consolidation d'une classe moyenne puissante, la réduction des différences sociales, l'éradication de la pauvreté et des phénomènes d'exclusion sociale;
- la consolidation du partenariat social pour la gestion efficace des ressources matérielles et humaines
- l'augmentation de la mobilité professionnelle et territoriale;
- le bon fonctionnement des services de santé au profit de tous les citoyens.

Dans le domaine des relations avec les Roumains vivant en dehors des frontières

- la création d'un organisme unique, au sein du gouvernement, qui maintiendrait des liens privilégiés avec les Roumains vivant en dehors des frontières;
- l'accès des Roumains vivant en dehors des frontières à la vie culturelle, spirituelle et éducative de pays;
- la mise en place du statut des minorités roumaines, conformément aux normes internationales concernant les droits de minorités;
- la consolidation de la contribution des Roumains en dehors des frontières au développement des relations de la Roumanie avec les pays dont ils sont nouveaux citoyens.

Dans le domaine culturel et éducatif

- le développement de l'enseignement, de la culture et des moyens de communication de masse accessibles pour n'importe quel citoyen du pays, sans tenir compte de leur condition sociale ou matérielle, sexe, race, nationalité, appartenance politique ou religieuse;
- la protection et le développement du patrimoine culturel national;
- le soutien de la formation et le développement des ressources humaines nécessaires pour l'entrée de la Roumanie au sein des sociétés postindustrielles;
- le développement d'un système d'éducation et d'instruction performant;
- la stimulation des liens avec les autres Etats européens, la propagation la plus large des valeurs et des créations roumaines, la facilité de la circulation des valeurs de la culture universelle dans la culture roumaine.

Dans le domaine de la sûreté nationale et de l'ordre public

- la garantie et la défense des droits et des libertés fondamentales, de la sécurité des citoyens du pays et de leurs biens, de la propriété privée et publique;
- l'assurance du contrôle démocratique sur les institutions dans le domaine de la sécurité nationale et de l'ordre public;
- la consolidation des services (la Police, les Services de Renseignements, le Ministère Public, la Justice) luttant contre la corruption et le crime organisé;
- la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre le crime transfrontalier;
- la création d'un système de sûreté efficace pour la surveillance des frontières du pays grâce à la coopération de la police des frontières, des gardes-côtes et des organismes douaniers, par l'utilisation de moyens modernes de surveillance;

- le développement et le perfectionnement des moyens de connaissance, d'évaluation et de lutte contre les menaces qui visent les intérêts nationaux;
- l'information juste et rapide des décideurs de l'Etat, l'assurance d'un système efficace de protection de l'information et du secret d'Etat;
- l'institutionnalisation des formes de coopération permanente entre les différentes structures qui contribuent à la sécurité nationale;
- la consolidation des partenariats entre les services de renseignement de Roumanie et ceux des Etats membres de l'OTAN et de l'UE, dans la perspective d'intégration de la Roumanie aux structures européennes et euro-atlantiques;
- la coopération avec les services de renseignement des autres Etats, dans le cadre des relations bi et multilatérales de la Roumanie, pour la croissance de la sécurité intérieure et internationale;
- l'utilisation de la force pour la sauvegarde des intérêts vitaux de la Roumanie, sur la base d'un mandat délivré par les autorités publiques compétentes et seulement pour le rétablissement de l'Etat de droit.

Dans le domaine de la défense nationale

L'objectif fondamental de l'armée roumaine est la défense de la souveraineté, de l'indépendance et de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et de la démocratie constitutionnelle. Parallèlement, la participation au maintien de la paix en Europe, l'accélération du processus de réforme, la restructuration et la modernisation des forces armées et l'augmentation du degré d'interopérabilité de celles-ci avec les structures euro-atlantiques constituent ses priorités les plus importants.

En concordance avec cet objectif, la stratégie militaire nationale assurera:

- la prévention et la dissuasion d'une possible agression contre la Roumanie;
- l'intégration graduelle dans les structures militaires de l'OTAN;
- la croissance de sa contribution à la stabilité régionale.

Ses objectifs seront:

- la restructuration des forces armées, en concordance avec les besoins du nouvel environnement de sécurité et avec le niveau des ressources disponibles, l'amélioration du niveau de préparation des personnels, l'accroissement de la capacité opérationnelle des états-majors et des unités

combattantes, la modernisation des équipements, de la logistique et de l'infrastructure;

- la formation et l'instruction des cadres militaires dans les institutions d'enseignement supérieur du pays et à l'étranger, afin que l'armée devienne un corps d'élite de la société roumaine;
- la réalisation et le maintien, notamment par l'effort national, d'une capacité de défense crédible, moderne et efficace, fondée sur l'action des forces de prévention, des forces de réaction, des forces principales et de réserve;
- la constitution, dans le cadre des forces armées, d'instruments opérationnels, modernes, capables de prendre activement part aux efforts de l'Alliance nord-atlantique et des organismes internationaux dans la prévention des conflits, la gestion des crises et la défense collective;
- l'accélération de la réalisation des programmes prioritaires d'interopérabilité avec les structures militaires de l'OTAN, notamment dans les domaines de la préparation du personnel, de l'instruction des troupes, des systèmes C4I (command, contrôle, communication, intelligence), du management et de la défense de l'espace aérien, de la logistique et de l'infrastructure;
- le maintien d'une capacité adéquate d'intervention dans le cas d'urgence civile;
- la promotion des technologies modernes au sein des armées.

La nation roumaine a un droit inaliénable à la sécurité à court et long terme, ainsi que le droit d'assurer un développement économique durable du pays, par la formation et l'éducation de la jeunesse et la réalisation des aspirations personnelles de tous les citoyens. La sécurité n'est pas un concept abstrait, mais une prémisses absolument nécessaire pour une vie normale et prospère. Elle est le point de soutien nécessaire au profit d'une position digne et pleine du respect, dans un monde de coopération et de compétition.

2.3. Les forces armées, clef de voûte de la stratégie de défense

Avec Francis Fukuyama "nous sommes de nouveau tentés de croire, depuis la chute de l'URSS, la disparition du pacte de Varsovie et la résolution de plusieurs conflits régionaux, à la fin de l'histoire et à celle des batailles".

Mais l'histoire européenne pendant son existence bimillénaire, nous a donné l'exemple d'un grand nombre des guerres débouchant sur de nombreuses amputations territoriales et des épurations ethniques. Tous les systèmes de défense se fondent sur les forces armées, les seules qui peuvent garantir, par la dissuasion, et parfois, au besoin, par leur emploi, la sécurité des peuples.

Pour la Roumanie, l'armée reste l'élément principal du système national de défense. Elle garantit en temps de paix ou de guerre, la mise en oeuvre cohérente de toutes les forces qui participent à la défense du pays.

Tous les gouvernements, à partir de décembre 1989, ont soutenu la même politique dans le domaine militaire: l'adaptation de l'organisation militaire aux nouvelles exigences imposées par la situation géopolitique du continent et son intégration au système collectif de sécurité européenne.

Selon les limites fixées à la Roumanie, l'armée roumaine a le droit de disposer de 183.000 militaires, 1375 chars, 1475 pièces d'artillerie, 2100 blindés, 430 avions, 120 hélicoptères de combat. La Roumanie a atteint ces limites en 1995.

Le contrôle civil de l'armée est assuré par deux personnalités civiles, le ministre de la défense et le secrétaire d'Etat pour la politique de défense, ainsi que par des organismes démocratiques extérieurs: le Parlement et le Conseil Suprême de la Défense Nationale.

Le Ministère de la Défense Nationale comprend organiquement:

- l'Etat Major Général;
- le Département pour la Politique de Défense et les Relations internationales;
- le Département pour le Matériel et la Logistique de l'Armée;
- l'Inspection du Ministère de la Défense.

L'Etat Major Général comprend:

- l'Etat Major de l' Armée de Terre;
- l'Etat Major de la Marine Militaire;
- l'Etat Major de l'Armée de l' Air.

Les catégories de Forces Armées

L'Etat Major de l'Armée de Terre a sous ses ordres 8 corps d'armées. En principe, un corps d'armée comprend 2 ou 3 brigades mécanisées (infanterie et infanterie-moto), une brigade de chars, une brigade de chasseurs alpins, des unités d'appui.

En 1997, la mise sur pied d'une Force de Réaction Rapide a été lancée.

L'Etat Major de la Marine Militaire dispose de:

- la Flotte Maritime composée de quatre brigades de bâtiments (lance-missiles, frégates, chasseurs de mines, torpilleurs);
- la Flottille du Danube formée de deux brigades spécifiques;
- un corps d'armée composé de deux brigades mécanisées, une brigade d'infanterie moto, des unités d'appui;
- une brigade de plongeurs.

L'Etat Major de l'Armée de l'Air dispose de deux corps aériens composés de quatre flottilles d'aviation, deux brigades de missiles antiaériens, deux brigades de radiodétection, trois brigades de parachutistes.

L'instruction et le matériel

Le budget imparti à la défense ne dépasse pas 4 milliards de FF, représentant moins de 3% du P.I.B.

Le service militaire est encore basé sur la conscription d'une durée de 12 mois pour toutes les armées, mais la professionnalisation de l'armée comprend déjà 30% du personnel.

Les matériels militaires produits en Roumanie sont:

- tous les armements d'infanterie et d'artillerie, y compris leurs munitions;
- les chars TR-800 (comparables aux T-72), des VAB (comparables aux BTR), des VCI (comparables aux BMP);
- les avions de combat IAR-93 (comparables aux Tornado), IAR-99 (comparables aux Alpha-Jet);
- des hélicoptères IAR-316B (Alouette), IAR-330H (Puma);
- tous les bâtiments de la Marine sauf les sous-marins et une classe de corvettes lance-missiles.

Le matériel importé est composé :

- de systèmes de commandement et des systèmes de défense antiaérienne,
- de chars T-72,
- de avions de combat MIG 21,23,29;
- de avions de transport AN-24, 26, 28 et C-130;
- d'hélicoptères MI-8, MI-17, Dauphin;

Une vingtaine de programmes et de recherches visant la modernisation des équipements roumains sont en cours d'exécution. Ils se déroulent en coopération avec des compagnies telles que Lockheed Martin, Bell Helicopters, IBM, Litton (USA), Thompson, Matra, CAC Systems, Euro-Missile (France), Mauser, Rhaus-

Maffei, Daimler-Benz (Allemagne), Pilkington, Marconi (Grande-Bretagne), Signal, (Pays-Bas), Rafael, Elbit (Israël), Steyer (Autriche), Oerlikon (Suisse).

La Roumanie accorde donc une grande importance à ses forces armées qui constituent la clef de voûte de son système de défense. En même temps, elle prône l'intégration de celles-ci dans les structures collectives de sécurité européennes et euro-atlantiques.

3. LA COOPERATION INTERNATIONALE, L'OPTION STRATEGIQUE

Au lendemain de la chute du mur de Berlin, le système international paraissait gagné par l'apaisement idéologique et la mondialisation de l'économie de marché. Le défi politique majeur semblait alors porter sur la durée du processus de transition vers " démocratie de marché " dans les anciens pays de l'Est, y compris la Roumanie, sommés de rejoindre à grands pas cette nouvelle dynamique planétaire sous peine de marginalisation imminente.

La fin de la rivalité stratégique entre l'Est et l'Ouest a conduit trop rapidement peut-être à décréter la mort du facteur diplomatico-stratégique dans les relations internationales, et à ériger les jeux et contraintes du marché en *ultimo ratio* des relations internationales de l'après guerre froide. Avec la libération politique à l'Est de la tutelle communiste, l'histoire donne alors l'impression de passer de la conscience de la liberté à l'élévation de cette liberté à l'universalité, fidèle en cela à la prophétie hégélienne.

L'option stratégique des Roumains d'intégration dans la large sphère de la coopération internationale, la seule qui puisse assurer la paix et le développement dynamique de la société, ressort de cette prise de conscience.

Nicolae Titulescu, l'ancien ministre des affaires étrangères roumain et président de l'Assemblée générale à la Société des Nations, " l'architecte de la paix ", comme le nommaient ses contemporains, ou " un soldat de son pays dans les

tranchés de la Paix " comme il se caractérisait lui-même, avait affirmé dès juin 1937 à la Chambre de Communes: " Un jour viendra où l'on comprendra qu'il n'y a pas dix problèmes économiques, mais un seul et que c'est un problème économique mondial, problème qui devra être traité par une conférence mondiale. Mais en attendant que sa mise en oeuvre soit possible, il faut développer et multiplier les coopérations régionales ". Et tout naturellement Titulescu pensait que dans ce domaine c'est l'Europe qui devait amorcer le mouvement. Elle devait servir d'exemple aux autres continents parce que c'est sa mission historique. " La conférence mondiale appartient à l'avenir, mais la conférence européenne au présent, une conférence européenne ouverte à tous les Etats qui se prétendent européens ".

Après la révolution de décembre 1989, en corrélation avec la pensée politique de son illustre diplomate, la Roumanie conçoit aujourd'hui la coopération internationale comme l'option de sécurité stratégique où les mots-clef restent toujours les mêmes: l'intégration dans les structures euro-atlantiques et la coopération régionale.

3.1. Les constantes roumaines dans la politique de coopération internationale

L'Europe Centrale et Orientale, dont fait partie la Roumanie, a connu, comme principale menace l'expansion territoriale de trois empires: l'empire ottoman, l'empire austro-hongrois, et l'empire russe;

Aujourd'hui, le problème de la sécurité des peuples de cette partie d'Europe a peu évolué. Certes il n'existe plus ni l'empire ottoman, ni l'empire austro-hongrois. Mais, il ne faut pas oublier qu'à partir de la deuxième moitié du XVIII-ème siècle les Russes ont cherché à repousser leurs frontières le plus loin possible. Le testament de Pierre I-er parle d'atteindre les bords de la Méditerranée, but difficilement réalisable sans passer par les territoires roumains.

Pour analyser la sécurité d'un pays on doit étudier deux aspects principaux:

- la sécurité économique;
- la sécurité politico-militaire.

Sans doute, la sécurité européenne d'aujourd'hui se base sur deux organismes très forts : l'OTAN et l'UE. Pour la Roumanie il est impérieusement nécessaire de faire partie de ces organismes parce que :

- elles gèrent maintenant presque toutes les crises en Europe. Les derniers exemples en sont les conflits qui ont lieu en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo. Il faut noter que la Roumanie a déjà participé à presque toutes les actions dirigées par l'OTAN avec des forces en Bosnie et en Albanie, en étant le premier pays qui a rejoint le Partenariat pour la Paix.
- la Roumanie peut mieux assurer sa sécurité économique en adoptant le marché libre et les technologies occidentales;
- l'avenir est celui d'une Europe unie où la Roumanie doit avoir sa place.

La Roumanie se présente aujourd'hui décidée à faire les pas nécessaires dans la direction qui a l'assentiment du peuple entier, celle du monde civilisé et de l'Europe Occidentale avec ses structures économiques et politico-militaires.

3.1.1. L'intégration dans l'Union Européenne

Bien que pleinement associée à l'Union dès 1995, ce n'est qu'après la fin de l'année 1996 que la Roumanie s'est vraiment engagée dans le processus d'intégration. Les réformes, élément clé de la stratégie d'adhésion, ont finalement trouvé l'intensité et le rythme qui s'imposaient. Depuis, les réalisations sont importantes: stabilité macro-économique, libération quasi-totale des prix, établissement d'un cadre légal régissant les mécanismes du marché, rythme alerte de la privatisation.

La Roumanie fut le premier pays de l'Europe centrale et orientale (PECO) à signer dès 1974 un accord commercial - lui conférant un statut préférentiel - avec la Communauté Economique Européenne (CEE). Un autre accord sur les échanges de produits industriels fut signé en 1980. Dix ans plus tard, le 7 janvier 1990, des relations diplomatiques s'établissaient entre la Roumanie et la CEE. Le lendemain fut signé un " Accord sur le commerce et les relations économiques entre la Roumanie et la Commission des Communautés européennes, qui entra en vigueur en 1991.

Après l'implosion de l'Union Soviétique, le partenariat économique des PECO avec l'Europe de l'Ouest s'approfondit, menant à l'idée de " l'Accord européen d'association ". Une assistance financière fut conçue: le programme Phare.

La Roumanie commença les négociations en vue de l'Accord européen d'association en mai 1992 et les termina en février 1993. Après la mise en place d'un " Accord intérimaire sur le commerce ", entré en vigueur en juin 1993, **elle devint membre associé de l'Union Européenne, le 1-er février 1995.**

En même temps s'engagea le processus d'intégration politique des pays associés. En juin 1993, le Conseil européen de Copenhague entérina le principe de l'élargissement de l'UE, en établissant les critères selon lesquels les PECO pouvaient rejoindre l'Union en tant que membres à part entière. Un an plus tard, ce fut à Essen que le Conseil européen adopta la " Stratégie pour la préparation des pays associés en vue de l'adhésion à l'Union Européenne ", qui prévoit la mise en place d'un dialogue structuré à tous les niveaux entre l'administration communautaire et celle des pays associés. Afin d'aider les PECO dans le processus de préparation à l'intégration, la Commission élaborait un " Livre blanc sur la préparation des pays associés de l'Europe centrale et orientale à l'intégration au marché intérieur de l'UE ". Ce guide fut un premier pas vers la mise en oeuvre de l'acquis communautaire.

C'est à ce moment que la Roumanie adopta, le 21 juin 1995, la Déclaration de Snagov qui trace les grands axes d'une stratégie nationale préparant l'adhésion à l'Union Européenne et souligne l'importance de cette démarche pour l'avenir de la Roumanie. Elle affirme la nécessité de remplir les critères d'adhésion dans les délais les plus courts. Il convient de faire remarquer qu'il s'agissait d'un consensus réalisé au niveau national. Le lendemain, la Roumanie déposa officiellement sa candidature d'adhésion à l'Union Européenne.

Les institutions roumaines de l'intégration:

En vue de coordonner la préparation à l'adhésion et de gérer l'Accord européen d'association, le gouvernement roumain a mis en place une structure institutionnelle particulière, le " Département pour l'Intégration Européenne " (DIE), dirigé par un ministre délégué auprès du Premier ministre. La position de cette structure et le rang de son chef montrent l'importance accordée à l'intégration européenne. Le DIE a la responsabilité de la coordination du processus d'intégration dans son ensemble et assure aussi bien l'interface avec l'intérieur (institutions nationales) qu'avec l'extérieur (institutions européennes). Il s'appuie sur le " Comité interministériel pour l'intégration européenne ", l'instance de coordination et de décision qui se réunit chaque trimestre pour évaluer l'état d'avancement du processus d'intégration et décider des mesures à prendre dans ce but. Il est présidé par le Premier ministre et a pour président exécutif le ministre de l'Intégration européenne. Ce dernier, secondé par un secrétaire d'Etat, dirige le DIE qui dispose au sein des ministères et des autres administrations de l'Etat, tant au niveau central que local, des structures assurant la mise en oeuvre et le suivi des mesures adoptées.

Le DIE travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des organismes gouvernementaux, notamment le Conseil de la Réforme (cohérence des réformes économiques avec les exigences communautaires), le ministère des Affaires

étrangères (cohérence entre la politique européenne d'intégration et les autres domaines de la politique extérieure) et le ministère de l'Industrie et du Commerce (cohérence entre la politique commerciale et la gestion de l'Accord d'association). Pour ce qui est de l'harmonisation législative, il travaille avec le Conseil législatif et la Commission mixte des deux chambres du Parlement. Cette dernière est responsable également du développement des relations avec le Parlement européen, dans le cadre du Comité parlementaire d'association Roumanie-Union Européenne.

A présent le DIE est organisé en trois directions:

- La première a en charge l'harmonisation législative et suit le processus d'élaboration et de modification de la législation roumaine conformément aux règles communautaires contenues en grande partie dans le Livre blanc.
- La seconde direction a la responsabilité de la coopération institutionnelle tant au niveau interne qu'externe. Ainsi ses activités assurent le suivi du point de vue de l'intégration européenne du travail des autres ministères d'une part, et le dialogue avec les institutions européennes, essentiellement la Commission, d'autre part.
- La direction de la coopération financière et d'assistance économique assure la coordination de l'aide non-remboursable accordée par l'Union Européenne au titre des différents programmes Phare et communautaires, ainsi que celle de l'aide bilatérale accordée par les pays appartenant au G 24 (groupe des pays donateurs). Dans le cadre des programmes Phare, cette direction assure la coordination du programme multiannuel indicatif et négocie annuellement la structure des programmes opérationnels.

Les grands axes de l'intégration

Pour la Roumanie, l'adhésion à l'UE sera l'aboutissement de la construction d'une vraie démocratie, basée sur une économie de marché fonctionnelle.

Il faut souligner que c'est au niveau des mentalités que les dégâts d'un demi-siècle de communisme sont les plus durs à effacer. La convalescence d'un pays qui sort du communisme est longue, car la personnalité même de l'homme a été atteinte. Forte de ses profondes valeurs européennes, la Roumanie saura cependant surmonter cette immense difficulté. La réalité des réformes et la mise en place de la démocratie et d'une économie de marché en sont les gages.

La vocation européenne des PECO, notamment de la Roumanie, a été clairement exprimée lors du Conseil européen de Copenhague de 1993 quand la décision politique de l'élargissement fut prise. Pour y accéder, après avoir déposé une demande formelle, les PECO doivent remplir les critères d'adhésion regroupés

en trois catégories: politiques, économiques et ceux concernant l'absorption de l'acquis communautaire.

C'est également le Conseil de Copenhague qui a consacré le programme Phare comme instrument principal de l'Union Européenne afin d'apporter son aide aux PECO dans leurs efforts de préparation législative, économique et administrative, en vue de l'adhésion.

La Roumanie a bénéficié depuis 1991 d'un appui Phare d'environ 750 millions d'écus. Cette aide a été destinée aux grands objectifs de la réforme: privatisation, restructuration de l'industrie et du système bancaire et financier, développement des ressources humaines, modernisation du système d'assurances sociales et de santé, développement local et régional, essor des petites et moyennes entreprises.

Précisons aussi que, depuis 1997, la Roumanie a accès aux programmes communautaires, ce qui montre que les progrès accomplis par le pays sur la voie de l'intégration sont désormais reconnus.

Les critères politiques

Les critères politiques portent essentiellement sur la démocratie, l'Etat de droit, les droits de l'homme et des minorités.

Le respect des droits et des libertés fondamentales de l'homme, confirmé par l'adhésion de la Roumanie au Conseil de l'Europe et par la cessation récente de sa surveillance, a été homologué également par le transfert pacifique du pouvoir en novembre 1996.

Ce transfert a également résolu certains problèmes liés à la question des minorités. La création d'un département, dirigé par un ministre, pour la protection des minorités et directement rattaché aux services du Premier ministre, est ainsi venue souligner l'idée que la Roumanie se fait des droits des minorités. Tout cela démontre que les valeurs démocratiques ont été parfaitement assimilées.

Cependant, l'expérience de la démocratie est encore jeune. C'est au niveau du pouvoir judiciaire et l'accès de la population à ce même pouvoir et à une administration performante, au service du citoyen, que les efforts de consolidation du système démocratique devront se concentrer. Une attention particulière doit être accordée à la formation, notamment au développement du sens de l'Etat des fonctionnaires et au renforcement de l'esprit civique de la population. Ceci concerne une partie essentielle du changement des mentalités si nécessaire pour la réussite des réformes.

L'impératif de la sécurité

L'enjeu de la sécurité, qui a été l'un des moteurs de la création de la Communauté européenne, demeure au premier plan du processus d'intégration et d'élargissement entamé en cette fin de siècle par l'Union européenne.

Il va de soi que la tentative d'indépendance européenne en matière de défense et de sécurité ne peut s'accomplir qu'en étroite collaboration avec les pays associés, futurs Etats membres de l'UE. L'établissement de relations de bon voisinage s'impose comme préalable de la future sécurité européenne. A cet égard, les traités signés par la Roumanie avec la Hongrie et l'Ukraine sont exemplaires.

Mais pour l'Europe, la sécurité d'aujourd'hui et de demain relève également surtout des incertitudes et des dangers liés à la corruption et au crime organisé : trafic de drogue, commerce illégal des produits radioactifs, contrebande de toutes sortes. La Roumanie s'est engagée à combattre ces fléaux en prenant des mesures fermes contre la corruption, en réorganisant la police, les services d'information et en créant le Comité national de lutte contre la corruption sous la responsabilité directe du Président de la République.

Une étroite coopération, non seulement avec l'UE, mais aussi avec les autres pays membres du G 24, les autres PECO, la Russie et les pays voisins s'avère indispensable. La Roumanie s'est fermement engagée dans cette voie.

La mise en place d'une économie de marché

La viabilité du processus roumain d'intégration passe avant tout par la réussite de la transition qui mène au développement économique et social, condition essentielle de l'entrée dans l'UE. Car la transition et l'intégration européenne de la Roumanie se complètent, constituant deux faces d'une même réalité. La réussite de la privatisation et de la restructuration de l'économie, l'augmentation de la productivité et le développement d'un savoir-faire commercial sont autant d'éléments indispensables dans la construction d'une économie saine.

Bien que le passage d'une économie planifiée à une économie sociale de marché puisse être réalisé en grande partie de façon autonome, **la croissance et la consolidation de cette économie dépendent de l'ouverture des marchés à l'Ouest, et en particulier de celui de l'Union Européenne.** L'accès au marché de l'UE demeure vital pour le commerce roumain.

Macro-stabilisation

La cohérence et l'efficacité d'une telle politique économique exigent une politique de stabilité macro-économique. Le programme de stabilisation lancé au premier trimestre 1997 vise ainsi à créer un environnement propice au développement des entreprises et donc à la croissance économique. **Ce programme macro-économique a réussi au-delà des attentes.**

Une poussée inflationniste a suivi la libération totale des prix décrétée au mois de février 1997. Elle fut accompagnée d'une politique monétaire austère qui a permis de ramener le taux d'inflation à 0,7% pour le mois de juillet après 36% pour le mois de mars. Aussi, après une dépréciation rapide pendant le premier trimestre, la monnaie nationale s'est stabilisée à environ 1300 lei pour un franc. Mais malheureusement, elle a connu encore une chute significative, pouvant être changée, à la fin de l'année 1998, au taux de 1800 lei pour le même franc.

Cependant, même ce choc monétaire n'a pu agir sur l'exportation. Les déséquilibres structurels et la faible compétitivité de la production industrielle ont empêché les produits roumains de s'imposer sur les marchés extérieurs.

Quant à la politique fiscale, son objectif est de contenir le déficit budgétaire à 4,5% du PIB à comparer aux 5,8% en 1996. Pour le maintien à ce niveau, le financement du déficit est réalisé par la vente de bons du trésor tant sur le marché intérieur qu'international. Cela pour éviter les pressions inflationnistes qu'une monétarisation de la dette peut s'imposer. **L'austérité fiscale correspond également aux objectifs de la privatisation**, augmentant le nombre des entreprises d'Etat mises sur le marché et réduisant ainsi les charges financières qui pèsent sur le budget. Dans ce contexte, la réduction des impôts visant à stimuler le marché de l'emploi et la création d'entreprises est étroitement coordonnée avec les rentrées fiscales afin d'éviter l'accroissement du déficit budgétaire. Mentionnons aussi le triplement des réserves en devises de la Banque Nationale au cours de l'année 1997.

Privatisation de l'industrie

La privatisation a été peut-être l'action la plus négligée pendant les premières années qui ont suivi la révolution roumaine.

Ainsi, des quelque 6 600 entreprises qui devaient être privatisées à la fin de l'année 1996, seules 2 808 l'ont été, la plupart étant des petits commerces. **A partir de ce moment-là le gouvernement s'est proposé d'atteindre d'ici l'an 2000 un taux de privatisation de l'économie de 80%.** Cette privatisation a lieu en utilisant toutes les méthodes disponibles à un rythme de 50 par semaine. Jusqu'à la fin de

l'année 1998 un impressionnant nombre d'entreprises ont déjà été privatisées, dont de nombreuses entreprises moyennes et plusieurs grandes. En même temps, la qualité du processus de privatisation s'est améliorée, notamment par le développement des marchés de capitaux (surtout le marché extraboursier), la libéralisation de l'accès des investissements étrangers de portefeuille sur le marché des capitaux, l'encouragement au développement des fonds mutuels et des sociétés d'investissements.

Etroitement liée à la privatisation, la restructuration des entreprises devra conduire à l'assainissement et à la compétitivité de l'industrie roumaine. L'amélioration des performances à la suite de la modernisation technologique va mener à une croissance des rémunérations et du niveau des revenus. Le renforcement de la discipline financière des entreprises et l'application ferme des règlements portant sur l'incapacité de paiement vont se traduire par l'application conséquente des procédures légales de faillite.

En raison des coûts sociaux importants (surtout le licenciement des travailleurs provenant d'entreprises restructurées ou en liquidation), ce processus demeure pour le gouvernement roumain une des tâches les plus difficiles et des plus douloureuses. En 1997 et 1998, un tiers du budget a été consacré aux mesures sociales d'accompagnement de la réforme, soit 10% du PIB. Ces chiffres sont révélateurs de l'importance accordée aux aspects sociaux.

Les potentialités de l'agriculture

Avec une contribution de plus de 20% au PIB et une part de la population active, atteignant 34% l'agriculture constitue une activité encore très importante en Roumanie.

Le pays possède un grand potentiel agricole mais occupe, en ce qui concerne le développement de ce potentiel, une des dernières places en Europe. La population rurale est âgée et ses revenus sont de 50% inférieurs aux revenus de la population urbaine.

Pourtant, à terme, **l'agriculture peut devenir un secteur apte à générer de la valeur ajoutée et à stimuler la croissance économique.** L'exportation (aujourd'hui, seulement 10% des échanges commerciaux à l'exportation sont agricoles) est une source potentielle de croissance durable.

La stratégie de développement agricole consiste à consolider la propriété privée (réorganisation du régime foncier) et à instaurer les mécanismes de marché. La libération totale des prix a été réalisée au début de 1997. La création du marché foncier, élément essentiel pour la relance d'une véritable réforme dans l'agriculture,

est une priorité. La modernisation de la production agricole se fera par une révision de la taille des exploitations et une réorientation vers les filières de l'agro-alimentaire.

L'ancrage dans l'économie de marché: la capacité concurrentielle

En Roumanie, des efforts importants ont été accomplis pour la mise en place et la consolidation des mécanismes concurrentiels, facteurs fondamentaux dont dépend l'efficacité de l'allocation des ressources, et donc la prospérité du pays.

La législation et la politique en matière de concurrence en sont à leurs débuts et certaines incertitudes demeurent, tandis qu'il n'y a pas suffisamment d'expérience dans le fonctionnement concurrentiel du marché. Pour assurer une bonne application de la loi de la concurrence, entrée récemment en vigueur, on a été créé en Roumanie le Conseil et l'Office de la concurrence, institutions qui veillent à l'application des normes régissant ce domaine essentiel de toute économie de marché.

Il est clair, en outre, que l'ouverture des marchés mondiaux, tout d'abord ceux de l'UE, s'impose. Déjà, **la part du commerce extérieur roumain vers l'UE est passée de 24,6% en 1990 à 52% en 1996.**

Outre les mesures retenues par l'Accord d'association sur la libéralisation des échanges, **la Roumanie s'est engagée également à remplir les exigences de l'Organisation Mondiale du Commerce.** Elle s'est ainsi impliquée dans la coopération régionale en concluant notamment des accords comme CEFTA. La participation à cette zone de libre échange démontre le niveau de maturité atteint par la Roumanie. Elle renforce la coordination commerciale entre les pays membres du CEFTA, unifie des marchés voisins et encourage la coopération interrégionale. C'est un excellent préalable à l'intégration dans le marché intérieur de l'UE.

Cette stratégie de développement par les exportations est réaliste. Avec un PIB par habitant équivalent à 24% de celui de la moyenne de l'UE (approximativement 1500 dollars par an), il est quasiment impossible de réaliser un développement économique viable en comptant uniquement sur le marché intérieur. Cette ouverture, qui doit être réciproque, renforcera la compétitivité des entreprises roumaines, aidera à la redistribution des ressources et entraînera des retombées non négligeables, surtout dans le transfert des technologies.

L'absorption de l'acquis communautaire

Le troisième groupe de critères porte sur l'absorption de l'acquis communautaire. C'est sur ces points que l'avis de l'Union Européenne est le plus critique à l'égard de la Roumanie. Pourtant, les réalisations sont nombreuses.

La création du cadre législatif représente la première étape de l'absorption de l'acquis communautaire.

Sous la direction du Département pour l'Intégration Européenne a été élaboré en décembre 1995 puis actualisé pendant le premier semestre 1997 le Programme National d'Harmonisation Législative. Il ne porte que sur la législation se référant au marché intérieur, soit 899 lois. A ce jour, plus de la moitié de cette législation est partiellement ou totalement harmonisée. Une assistance efficace a été accordée par l'UE.

A partir de la fin de l'année 1996, **une attention particulière a été accordée à l'élaboration des actes normatifs, essentiels pour la mise en place d'une économie de marché fonctionnelle devant à terme, s'intégrer dans le marché communautaire.** Aujourd'hui, il existe déjà un cadre législatif assez complet. Citons: la loi sur la concurrence, la loi sur le régime des monopoles d'Etat, la loi sur l'activité de standardisation en Roumanie, la loi sur l'audiovisuel, la loi sur la protection de l'environnement; la loi sur les télécommunications, la loi sur la création, l'organisation et le fonctionnement des sociétés d'assurances, la loi sur les achats publics, la loi sur les valeurs mobilières et les bourses de valeurs, la loi sur les droits d'auteur et les droits connexes, la loi concernant le code douanier de la Roumanie, la loi de privatisation des sociétés bancaires où l'Etat est actionnaire, la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil économique et social et bien d'autres. Les projets de lois sur l'insolvabilité bancaire, la nouvelle loi sur le statut de la Banque Nationale de Roumanie ont été approuvés par le Parlement, par la procédure d'urgence, tout comme d'autres actes normatifs de grande importance pour la mise en oeuvre de la réforme économique.

Mais l'adoption de l'acquis communautaire suppose aussi la création des institutions qui doivent mettre en oeuvre et contrôler la façon dont cette législation harmonisée est respectée C'est une étape essentielle dans l'absorption de l'acquis communautaire. Dans ce domaine, bien qu'on ait déjà créé une série d'institutions comme le Conseil de la concurrence, l'Office pour la protection des consommateurs, l'Institut roumain de standardisation, l'Office roumain pour les droits d'auteur et les droits connexes, l'Office d'Etat pour les inventions et marques, la Commission nationale des valeurs mobilières, la Roumanie doit accélérer le processus en commençant par mettre en place une administration efficace.

La réforme de l'administration

La Roumanie est consciente que seule l'existence d'une administration publique performante et proche du citoyen peut assurer le fonctionnement d'une véritable démocratie et d'une économie de marché.

L'incapacité ou le refus d'adopter des lois essentielles comme celles portant sur la responsabilité ministérielle ou le statut du fonctionnaire public a encouragé la corruption et justifie la méfiance de la société civile vis-à-vis du pouvoir. De même, le rejet de toute initiative ayant pour objet la loi des budgets locaux explique les difficultés énormes auxquelles les communautés locales se trouvent encore confrontées. C'est pour pallier ces dysfonctionnements que le gouvernement roumain se propose de mettre en place, en adoptant ces textes, un cadre législatif clair et cohérent et d'approfondir en même temps le processus de décentralisation.

Le projet de régionalisation, présenté dans le Livre Vert et dont les propositions seront débattues dans tous les échelons administratifs, va constituer un maillon important de la décentralisation. La régionalisation est également un pas vers l'intégration européenne.

Il est évident que la réforme administrative doit commencer au niveau de l'administration publique centrale avec la mise sur pied d'un appareil capable de réagir en temps réel. Celui-ci doit avoir la capacité d'intervenir avec efficacité dans son propre programme, en tenant compte des exigences de la réforme et de la décentralisation. Ceci mènera à l'introduction des critères de performance dans l'administration publique, ainsi qu'à la délégation de l'autorité dans le territoire, conditions de l'efficacité du mécanisme administratif.

L'agenda 2000

L'agenda 2000, élaboré par la Commission en vue du renforcement de l'UE et de son élargissement, comprend trois grandes parties:

- La première, intitulée " Pour une union plus forte et plus large ", se rapporte aux politiques internes de l'Union, notamment en vue d'une croissance économique durable et de la construction d'une société solidaire, soucieuse de l'intérêt général et respectueuse de l'environnement. Cela suppose d'accorder une attention toute particulière aux problèmes liés au développement du niveau culturel, à l'information ainsi qu'à la modernisation des systèmes d'emploi. Il s'agit de construire l'Europe sociale.
- La deuxième partie est consacrée au défi de l'élargissement.

A la suite des conclusions portant sur la situation des différents pays candidats à l'intégration, la Commission établit une stratégie générale

d'élargissement. C'est ainsi qu'elle propose de conclure, avec chacun des pays candidats, un partenariat pour l'adhésion et une stratégie renforcée de préadhésion à même de permettre le rattrapage des déficiences signalées dans les avis concernant ces pays.

Le document essentiel de cette stratégie sera un programme national d'adoption de l'acquis communautaire que chaque pays établira en fonction de ses priorités et d'un calendrier rigoureux. Chacun de ces programmes sera entériné par la Commission, de concert avec le pays concerné.

La politique d'élargissement sera soutenue par un nouveau cadre financier correspondant à une nouvelle philosophie de l'assistance non-remboursable Phare et un accès accru aux programmes communautaires. A partir de l'an 2000, l'assistance accordée à tous les pays candidats augmentera de façon substantielle. Ainsi, ces dix pays bénéficieront d'une aide annuelle de 1,5 milliard d'écus au titre de programmes Phare auxquelles s'ajouteront 0,5 milliard d'écus d'aide à l'agriculture et 1 milliard d'écus d'aide structurelle de préadhésion.

L'effort combiné de différentes aides de préadhésion et d'intégration des nouveaux Etats représentera pour les sept années à venir la somme considérable de 75 milliards d'écus.

Il faut également souligner que la Commission présentera annuellement un rapport au Conseil européen sur les progrès constatés, ce qui permettra périodiquement d'évaluer la capacité de chaque pays candidat à se qualifier pour continuer ou pour commencer les négociations d'adhésion;

- La troisième partie de l'Agenda comprend les avis de la Commission Européenne sur les demandes d'adhésion des dix pays candidats dont la Roumanie.

L'avis de la Commission sur la Roumanie

La Roumanie a demandé officiellement à adhérer à l'UE le 22 juin 1995. En juillet 1996, elle a fourni à la Commission les réponses au questionnaire concernant les critères d'adhésion.

Les réponses forment un document de plus 5000 pages qui passe en revue l'état politique, économique et social de la Roumanie. Il souligne les efforts accomplis en vue de l'adhésion à l'UE.

En avril 1997, une réactualisation de ces réponses a été adressée à la Commission en vue de la rédaction finale de l'avis, rendu public le 16 juillet, la

même année. La Commission a utilisé également, pour la rédaction, ses propres sources d'information.

L'avis n'ignore pas les efforts accomplis par la Roumanie en vue de l'adhésion, mettant en évidence l'importance des changements intervenus à partir de l'année 1997, dans le renforcement de la démocratie et la mise en place de l'économie de marché. Toutefois, les progrès et surtout leur rythme sont sous-estimés dans les conclusions. L'avis affirme que le pays est en voie de remplir les critères politiques d'adhésion. Quant aux critères économiques, il conclut que, dans la perspective de son intégration au marché interne de l'UE, la Roumanie aurait, à moyen terme, de grandes difficultés à faire face aux pressions concurrentielles.

En ce qui concerne la capacité à remplir les obligations découlant de la qualité de membre, à savoir la transposition de l'acquis communautaire, surtout celui se référant au marché intérieur, la Commission considère que la Roumanie se trouve très en retard. Il s'agit des secteurs comme l'industrie, l'environnement, les transports, l'énergie, l'agriculture, l'emploi ou les affaires sociales. L'avis affirme que les progrès à accomplir nécessitent encore " des efforts extrêmement importants et soutenus ", tant dans le domaine de l'harmonisation législative qu'en ce qui concerne la création des structures permettant leur mise en oeuvre. Ce dernier aspect de l'assimilation des obligations découlant de la qualité de membre de l'UE qui se réfère à la construction institutionnelle et à son efficacité, est pour la Roumanie une des tâches prioritaires pour les prochaines années.

L'avis de la Commission européenne sur la préparation à l'adhésion de la Roumanie à l'UE est un document de première importance qui, en ce qui concerne la situation actuelle, et en dépit d'erreurs ponctuelles et d'omissions, donne une image assez correcte de la réalité roumaine. Pourtant, l'avis n'est pas seulement une photo, mais il donne des projections à moyen terme (cinq ans) qui sont par nature spéculatives, donc contestables. La Roumanie a insisté pour que l'avis accorde l'importance requise au rythme du changement et aux perspectives ainsi créées. A cet égard, la Roumanie est particulièrement performante.

3.1.2. L'adhésion à l'OTAN

L'Alliance atlantique constitue un partenariat transatlantique entre les membres européens de l'OTAN, les Etats Unis et le Canada dont le principal rôle est d'assurer la paix dans l'Europe entière.

Les objectifs du partenariat de membres européens et transatlantiques sont notamment politiques et se fondent sur l'élaboration en commun des plans de défense et sur la collaboration militaire, sur la coopération économique et scientifique.

Thérèse Delpech souligne dans son oeuvre " La guerre parfaite " qu' " il n'a pas été nécessaire d'attendre Clausewitz pour souligner l'importance décisive du lien entre le militaire et la politique. Machiavel l'avait fait avant lui et les Grecs avant Machiavel. La suprématie du politique sur le militaire en matière de conflit est un des grandes principes qui prévaut dans les ouvrages consacrés à l'art de la guerre . A l'âge nucléaire, la suprématie du politique est encore plus décisive. C'était la conviction bien connue du general de Gaulle".

Depuis 1990, en conséquence des changements apparus au plan politique et économique mondial, l'Alliance atlantique a connu un ample processus d'adaptation. Ainsi, ont été élaborés des procédures et des mécanismes qui ont pour but d'établir une étroite coopération entre les Etats partenaires, notamment par l'intermédiaire du Partenariat pour la Paix, du Conseil du partenariat euro-atlantique, de l'Acte fondateur entre l'OTAN et la Russie, du Livre blanc OTAN-Ukraine. Parallèlement, l'OTAN a élargi cette collaboration vers des nouveaux partenaires de l'Europe Centrale et de l'Est, dans le but de promouvoir la stabilité et la sécurité dans l'Europe entière. A l'occasion du sommet de Madrid en juillet 1997, on a été établi des coordinations politico-militaires qui dirigeront l'activité d'OTAN. Ce sont:

- l'engagement de défendre ses membres;
- la volonté d'établir une plus large stabilité dans la zone euro-atlantique;
- l'établissement de nouveaux mécanismes permettant l'entretien de relations étroites avec la Russie;
- l'application d'un nouveau Livre blanc sur un partenariat spécifique avec l'Ukraine;
- l'étatisation et l'optimisation de la structure militaire;
- le développement d'une initiative européenne de sécurité et de défense dans le cadre de l'OTAN et des mesures mettant à la disposition de l'UEO des moyens et des capacités de l'OTAN;
- l'institution d'un dialogue sur la Méditerranée, conçu pour contribuer à la sécurité et à la coopération dans cette zone;

La **Roumanie** a reçu favorablement le message post-Madrid. L'objectif de l'intégration dans les structures euro-atlantiques dépasse le cadre strict de la défense militaire et celui de la politique de la sécurité. Il est non seulement une priorité de la politique étrangère roumaine, mais touche notamment le domaine de la politique intérieure.

Cette stratégie demande la continuation et l'accélération du processus de la réforme de l'institution militaire, mais également son financement.

Sur le plan militaire les actions de la **Roumanie** se concentrent sur:

- la participation au Partenariat pour la Paix renforcé, avec la volonté constante d'affirmer son rôle au service de la stabilité régionale;
- la participation, y compris par des initiatives concrètes, au Conseil du Partenariat Euroatlantique inauguré à Madrid;
- la participation aux Groupes de Forces Interarmées Multinationales (GFIM), instrument nouveau et flexible de gestion des crises dans le nouvel environnement de sécurité; cette participation concerne également la planification et la prise des décisions concernant les opérations où sont impliquées les GFIM;
- la poursuite de la collaboration militaire bilatérale par la réalisation d'un partenariat stratégique avec les Etats - Unis; le développement de projets communs roumano-américains pour la création d'une compatibilité des moyens militaires, conformément aux standards de l'OTAN;
- la continuation de la coopération avec les autres Etats membres de l'OTAN;
- la coopération dans le cadre des partenariats spéciaux, confirmant son rôle stabilisateur dans la région, à savoir:
 - la réalisation d'une politique trilatérale, économique et militaire entre la Roumanie, l'Ukraine et la Pologne;
 - la réalisation d'une autre politique trilatérale entre la Hongrie, la Roumanie et l'Autriche;
 - la mise sur pied d'unités communes : le bataillon roumano-hongrois, le projet pour la création d'une force de la réaction rapide également roumano-hongroise, le projet de réalisation d'unités communes roumano-ukrainiennes (toutes ces forces devenant opérationnelles à court ou moyen terme);
 - la collaboration avec les autres candidats qui ont de grandes chances d'intégration à l'OTAN (la Slovénie, les pays neutres);
- la croissance du degré d'interopérabilité avec les structures, les procédures et les standards de l'OTAN, y compris en ce qui concerne l'amélioration des performances des techniques de combat et l'infrastructure;
- l'amélioration du ratio civil-militaire, suite à la croissance du nombre du personnel civil dans l'armée;

Au plan politique la **Roumanie** se rapproche des structures européennes et euroatlantiques, en:

- mettant une politique étrangère active, crédible, cohérente et en accélérant la réforme économique, notamment dans les domaines industriel et financier;
- professionnalisant les activités de lobbying en faveur de la **Roumanie**, non seulement dans l'environnement de décision, mais également auprès des milieux académiques et de l'opinion publique;
- signant des traités politiques d'amitié et de collaboration avec tous les pays voisins et les pays appartenant à sa zone d'intérêt.

Toutes ces actions de nature politique, économique, diplomatique et militaire donnent la mesure de l'implication de la **Roumanie** dans la reconstruction de la société civile et de l'armée, en vue d'augmenter sa crédibilité internationale dont elle a besoin dans son effort d'intégration.

3.2. La coopération régionale et sous-régionale

Dans le contexte de l'option stratégique de la Roumanie d'admission la plus rapide possible dans l'OTAN et dans l'UE, la coopération régionale (dans le cadre de l'Organisation de la Sécurité et de la Coopération dans l'Europe et du Conseil de l'Europe) et sous-régionale (dans le cadre de la Coopération Economique de la Mer Noire, l'Initiative Centrale-Européenne, l'Initiative de Coopération dans le Sud-Est de l'Europe, le Processus Royaumont et les euro-régions) représente un instrument extrêmement important mais également une priorité immédiate et à court terme de la politique étrangère.

Cette dimension de la politique étrangère roumaine s'impose pour les raisons suivantes:

- la Roumanie possède une vocation et une tradition de coopération régionale et sous-régionale, ses démarches dans ces domaines disposant de crédibilité et d'une certaine autorité;
- elle est une composante reconnue de la nouvelle architecture européenne de sécurité;
- ses objectifs fondamentaux sont la stabilité et le bon voisinage, dans une zone de l'Europe assez troublée;
- après l'entrée dans l'OTAN et l'UE, les intérêts de la Roumanie devront rester un facteur actif dans la coopération régionale et sous-régionale et auront pour tâche de garantir la stabilité et la bonne entente, au niveau local et européen.

L'Organisation de la Sécurité et de la Coopération dans l'Europe

L'OSCE offre à la Roumanie un champ d'action important au niveau de la sécurité et de la stabilité, en vue de maintenir la coopération entre tous les pays membres.

L'objectif central de l'activité de la Roumanie au sein de l'OSCE est d'obtenir prémices et de conditions favorables pour assumer la présidence de l'OSCE en 2001, sa candidature ayant été annoncée au Sommet de Lisbonne en 1996, et réaffirmée au Conseil de Ministres de l'OSCE (Copenhague, 18-19 décembre 1997) ainsi que par des lettres personnelles du ministre roumain des affaires étrangères adressées aux homologues des Etats membres de l'OSCE.

Pour atteindre cet objectif stratégique une attitude constructive et équilibrée dans les problèmes analysés est nécessaire la Roumanie se devant de rapprocher les positions divergentes, par la recherche et la réalisation du compromis et du consensus.

1. La dimension politico-militaire et de sécurité de l'OSCE s'attachera dans les prochaines années à de deux grands objectifs: l'adaptation du Traité sur les Forces Conventionnelles dans l'Europe (CFE) et l'accord pour un nouveau modèle de sécurité, propre au XXI-ème siècle. Les deux objectifs s'inscrivent dans le contexte d'élargissement de l'OTAN et des efforts de la Russie de ralentir et de limiter géographiquement ce processus.

La ligne sur laquelle se dirige la Roumanie dans les négociations qui viendront au sein de l'OSCE pour la réalisation de ces deux objectifs continuera à être déterminée par son option ferme d'intégration dans l'OTAN.

La Roumanie soutiendra les positions et les initiatives qui ne ralentiront pas l'évolution politique prochaine de l'OTAN et qui ne limiteront pas la capacité des prochains membres intégrés à être des membres de plein droit aux plans politique et militaire.

2. La dimension économique

La Carte de Paris pour une nouvelle Europe a consacré la dimension économique et le rôle de pilier de l'organisation pan-européenne et a confirmé l'importance des principes d'économie de marché, de la coopération économique et du soutien des pays de l'OSCE engagés dans le processus de réforme et de transition.

Dans le contexte d'élargissement de l'UE et de son affirmation comme élément central pour la nouvelle architecture européenne, la dimension économique de l'activité de l'OSCE tend à se réduire.

L'action de la Roumanie dans ce domaine devra être harmonisée avec les plans de développement de l'UE.

3. La dimension humaine

La consolidation des institutions démocratiques et de l'état de droit pourra constituer pour la diplomatie roumaine un thème permanent à promouvoir au milieu des forums européens et, en même temps, un domaine d'assistance que la Roumanie serait en mesure d'accorder aux pays qui présentent des problèmes et des difficultés dans ce secteur, notamment pour les anciens espaces soviétiques et yougoslaves.

L'OSCE constitue un cadre propice pour l'intensification de mise en application par tous les Etats membres des obligations souscrites, y compris au plus haut niveau (Budapest-1994, Lisbonne-1996), en ce qui concerne la libre circulation des personnes (cela contribuerait à l'abolition du régime de visas discriminatoire et humiliant que les pays membres de l'OSCE appliquent aux citoyens roumains), et également pour la promotion et la défense des intérêts des minorités roumaines dans les autres états.

4. La diplomatie préventive, la gestion des crises et la reconstruction post-conflit.

La nouvelle fonction que l'OSCE a assumée pendant les dernières années et qui tend à devenir la fonction prédominante de l'institut pan-européen a offert à la Roumanie la possibilité de réaliser les objectifs suivants:

- la participation aux missions de surveillance et d'observation, y compris les forces de maintien de la paix et de protection, au côté d'autres états membres, pour la prévention de la déstabilisation des Etats appartenant à l'OSCE (en Albanie et en Bosnie-Herzégovine notamment);
- la participation aux missions de long terme comme la tenue d'élections, la constitution des institutions démocratiques ou la reconstruction dans l'ancienne Yougoslavie;

- le maintien de relations privilégiés avec le Haut Commissaire pour les Minorités Nationales et de rapports étroits avec les représentants de l'OSCE pour la liberté de la presse.

Le Conseil de l'Europe

Après le Sommet du Strasbourg (6 octobre 1997), le Conseil de l'Europe est entré dans un important processus de renouvellement. Cet organisme a élaboré un Plan d'action concernant les réformes et a créé " le Comité des Sages " (Conseil des Ministres du 10 novembre 1997), qui surveillera ce processus.

Les objectifs stratégiques pour la Roumanie sont les suivants:

- la consolidation du statut d'état démocratique, crédible et fiable, par l'adhésion à un rythme accéléré aux nouvelles conventions et accords du Conseil de l'Europe, ainsi que par la ratification de celles déjà signées. En même temps, les institutions de l'Etat roumain respecteront les normes concernant le respect des droits de l'homme, y compris des personnes appartenant aux minorités nationales.
- la réalisation intégrale et à terme des engagements signés par le gouvernement de la Roumanie;
- la promotion, en coopération avec les institutions roumaines semblables, des initiatives concernant la coopération européenne dans les domaines de la culture, de l'enseignement, de la protection du patrimoine culturel, de la jeunesse, de la démocratie locale, de la coopération trans-frontalière et régionale, de la lutte contre le crime organisé et le trafic illicite de drogues et d'armes;
- la participation active à la réalisation des grands projets convenus au Sommet du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 10-11 octobre 1997), y compris la restructuration du parlement du Strasbourg;
- le développement de la composante des activités locales et régionales par la participation aux coopérations conçues sous l'égide du Conseil de l'Europe.

La coopération sous-régionale

La Coopération Economique de la Mer Noire

La Roumanie se propose d'amplifier et de diversifier sa participation à la Coopération Economique de la Mer Noire (CEMN), par la valorisation des

avantages découlant de la proximité géographique, de la complémentarité des économies nationales et des ressources en minerais et en hommes.

La participation à cette structure de coopération est également stimulée par la prochaine transformation du CEMN en organisation économique sous-régionale et par l'entrée en fonction, à partir du début du mois février 1998, de la Banque pour le Commerce et Développement de la Mer Noire, dont le siège est à Thessalonique, qui soutiendra financièrement les projets de coopération développés dans cette zone.

La Coopération Economique de la Mer Noire est conçue comme une composante et non comme une alternative à l'intégration européenne.

Les actions de la Roumanie au sein du CEMN se concentreront sur:

- la promotion de relations spéciales avec les pays caucasiens, et également avec les autres pays qui ont des intérêts dans la zone (les Etats-Unis, la Fédération Russe, l'Ukraine, la Turquie) pour intégrer la Roumanie au flux pétrolier et marchand qui se dessine entre l'Asie Centrale et l'Europe, via la Mer Noire;
- l'élaboration avec la République de la Moldavie, l'Ukraine, la Bulgarie, la Grèce, la Turquie, la Russie et les pays caucasiens de projets régionaux visant notamment à l'interconnexion des réseaux électriques, la construction ou l'agrandissement des réseaux de transport de pétrole et de gaz, la modernisation des infrastructures de transport et de communication, la protection de l'environnement dans le bassin du Danube et de la Mer Noire;
- l'accueil des investisseurs étrangers pour la modernisation des tronçons d'autoroutes et de chemins de fer dans le cadre des corridors pan-européens 4 et 9, qui traversent la Roumanie, et également l'aménagement du fleuve Danube (le corridor 7);
- le développement des actions visant la création en Roumanie du Centre régional pour la protection de l'environnement et du Centre régional pour la coopération dans le domaine du tourisme, et également l'extension des activités du Centre Balkanique et de la Mer Noire pour la coopération entre les petites et moyennes entreprises (le Secrétariat du celui-ci a le siège à Bucarest);
- la poursuite des démarches pour obtenir pour la Roumanie un poste de vice-président à la Banque pour le Commerce et le Développement de la Mer Noire, ainsi que d'autres fonctions de direction et d'exécution dans les structures institutionnelles du CEMN;
- la participation active aux efforts visant la création dans l'espace du CEMN d'une zone du libre échange;
- la promotion, au sein du CEMN, de la coopération entre les instituts universitaires et académiques pour la valorisation du potentiel scientifique et

technologique, et également pour la réalisation des projets économiques de collaboration régionale;

- le soutien des initiatives visant l'accueil de nouveaux membres et d'observateurs au CEMN, sous la réserve du respect des limites géographiques de l'organisation. La Roumanie soutiendra en priorité les demandes provenant des Etats appartenant à l'espace ex-yougoslave pour contribuer à l'encouragement des processus de réconciliation dans l'ancien Yougoslavie, et également les demandes des pays fortement industrialisés, qui peuvent contribuer techniquement et financièrement à la réalisation des projets de développement dans la zone de la Mer Noire;
- le soutien des initiatives visant l'extension de la collaboration du CEMN avec les autres structures de coopération sous-régionale (l'Initiative Centrale-Européenne, l'Initiative de Coopération dans le Sud-Est de l'Europe, l'Initiative Méditerranéenne, le Conseil des Etats Baltiques, la Confédération des Etats Indépendants), et également avec les diverses organisations et instituts économiques et financiers internationaux.

L'Initiative Centrale Européenne

En réunissant 16 pays (l'Italie, la Slovaquie, l'Ukraine, la Moldavie, l'Albanie, la Croatie, la Biélorussie, l'Autriche, la Macédoine, la Bosnie-Herzégovine, la République tchèque, la Hongrie, la Pologne, la **Roumanie**, la Slovénie, la Bulgarie), l'Initiative Centrale-Européenne (ICE) est une structure de coopération sous-régionale d'un grand intérêt qui offre un cadre adéquat au dialogue entre les Etats membres.

Dans le cadre de cette organisation, la Roumanie poursuivra les objectifs suivants:

- la prise de la direction, aux côtés de l'Autriche, du groupe de travail " informations et mass-média ", et dans une perspective plus large, la participation à une éventuelle " dimension humaine " à l'ICE;
- le renforcement de la présence nationale au niveau des groupes du travail pour inclure la Roumanie dans les projets concrets de cette structure de coopération régionale;
- la promotion et le développement des formule de coopération trilatérale auxquelles la Roumanie participe avec les autres Etats membres de l'ICE, en les utilisant comme des structures pour l'avancement et le soutien des projets concrets de coopération;
- la poursuite des propositions de la Roumanie concernant le Danube, en étroite coopération avec l'Autriche, et le soutien de l'initiative de ce pays d'organiser une conférence sur ce sujet (dans le cadre de l'Initiative de Coopération en Sud-Est de l'Europe). En même temps, la Roumanie poursuivra également ses efforts pour l'établissement, à Bucarest, du Conseil

International du Danube - organisme prévu dans la Charte du Danube, document élaboré au sein du Conseil de l'Europe;

- l'harmonisation des positions des Etats membres de l'ICE avec celles de l'UE et l'implication de l'UE dans les activités et les projets de l'ICE.

La Coopération sud-est européenne

La coopération multilatérale dans l'Europe du Sud-Est, connue également sous la dénomination de Coopération balkanique, a offert à la Roumanie le cadre adéquat pour l'affirmation de ses orientations de politique externe, notamment celles concernant le bon voisinage, la stabilité, la sécurité régionale et sous-régionale.

Après le Conseil Ministériel de Thessalonique (juin 1997) et le Sommet de Crète (3 novembre 1997), on constate une intensification des démarches de la Russie pour s'assurer un rôle significatif d'initiative, de coordination du dialogue économique et de sécurité entre les pays de l'Europe de Sud-Est.

Les objectifs poursuivis par la Roumanie, dans sa participation à cette structure de coopération sous-régionale, sont:

- le développement de relations plus étroites avec la Turquie et la Grèce, pays qui pourraient offrir un soutien important pour l'adhésion à l'OTAN et à l'UE;
- le lancement d'initiatives concrètes (y compris l'organisation, à Bucarest, d'un Sommet des Etats membres de l'Initiative de Coopération dans le Sud-Est de l'Europe) pour l'implication plus substantielle des Etats-Unis et de l'UE dans cette zone, pour contribuer à la neutralisation des tentatives de la Russie de s'imposer dans la région;
- le développement des relations avec les pays appartenant à l'ancien espace yougoslave et la participation, sur une base multilatérale, aux actions de réconciliation et de reconstruction dans cette zone;
- le développement des rapports dans le système trilatéral, avec la Grèce, la Bulgarie et la Turquie, pour garantir le passage sur le territoire roumain des principaux corridors de transport européens (4,7,9).

L'Initiative de Coopération dans le Sud-Est de l'Europe

L'Initiative de Coopération dans le Sud-Est de l'Europe (ICSEE) est un processus lancé le 6 décembre 1996 d'après une idée américaine (avec la

participation de l'ambassadeur Schifter), pour impliquer le secteur privé dans la réalisation de projets économiques en coopération.

Le projet prévoit la participation du secteur privé à la coopération multilatérale en l'Europe du Sud-Est pour contribuer à une résolution plus rapide des problèmes de la modernisation des infrastructures de transports, des télécommunications, de l'énergie, de la protection de l'environnement et à l'accélération du processus de réforme, vers l'économie de marché.

La Roumanie participera à la réalisation des projets les plus importants dans le domaine des transport énergétiques, des échanges commerciaux, et au programme écologique du Danube. Dans ce contexte, elle accordera prioritairement son attention à la mise en place du projet de l'ICSEE coordonné par elle-même concernant les politiques financières de promotion des petites et moyennes entreprises, par micro-crédits et divers schémas de garantie financière.

De plus, la partie roumaine interviendra (en consultation avec les Etats-Unis, la Commission Européenne, la Grèce, la Bulgarie) pour la réalisation du projet de création, à Bucarest, d'un Centre régional de l'ICSEE pour la lutte contre la corruption et le crime organisé, projet lancé à Genève le 26 janvier 1998.

Le processus de Stabilité et de Bon Voisinage dans le sud-est de l'Europe (Processus Royaumont)

Le processus Royaumont est une initiative française, sous les auspices de l'UE, lancée officiellement à l'occasion de la signature, à Paris (le 15 décembre 1995) des Accords de paix dans la Bosnie-Herzégovine. Il comprend les Etats membres de l'OSCE appartenant à l'Europe du Sud-Est.

L'Union Européenne voudrait, par l'intermédiaire de ce processus, s'assurer un rôle politique dans la zone lors de l'application des accords de paix. Le Conseil de l'UE a nommé un Coordinateur du Processus de Stabilité et de Bon Voisinage dans le sud-est de l'Europe, le Dr. P. Roumeliotis, représentant la Grèce, avec un mandat de trois ans.

La Roumanie, dans sa qualité d'état associé à l'Union Européenne, agit en coordination avec celle-ci, pour remplir les objectifs du Processus Royaumont, en encourageant notamment les projets politico-économiques établis à la Réunion d'Athènes (en été 1998).

La coopération transfrontalière et les euro-régions

La coopération transfrontalière et son expression institutionnalisée - l'euro-région - constitue une manifestation spécifique du processus d'intégration européenne des décennies précédentes. Ainsi, ont été créées des liaisons directes entre les communautés et entre les autorités locales, disposées de part et d'autre d'une frontière, en accord avec les compétences offertes par les réglementations nationales.

La priorité, pour la Roumanie, consiste en la concrétisation des initiatives locales de développement des euro-régions du Prout supérieur, de l'aval du Danube et de l'Euro-région carpatique.

La coopération transfrontalière devra occuper une place importante au sein de la stratégie de préparation de la Roumanie pour l'adhésion à l'UE. Ainsi, la Roumanie développera ses relations avec les États voisins selon diverses modalités: la coopération transfrontalière, la définition d'euro-régions, la coopération trilatérale.

3.3. La coopération militaire

En ce qui concerne l'avenir des relations internationales l'Europe constitue actuellement une région test. La majorité des penseurs géopolitiques considèrent en effet que les événements se déroulant sur notre continent influenceront profondément le monde entier avec d'importantes conséquences pour de larges espaces géographiques.

La situation politico-militaire européenne est profondément sensible aux transformations qui ont lieu au sein de l'OTAN et également à l'intérieur des états centraux et sud-est européens.

La nécessité d'assurer leur propre sécurité est la préoccupation majeure des pays européens qui ont récemment fait le choix de l'économie de marché. Cet impératif provient d'un ensemble de menaces, risques et inquiétudes qui ne sont pas encore tous éliminés. Pour satisfaire aux besoins de la sécurité, la **Roumanie**, de concert avec les autres états intéressés au maintien de la stabilité dans la région, désire la création d'un meilleur cadre de coopération politico-économique mais également militaire.

La **Roumanie**, participante active aux actions de coopérations, particulièrement balkaniques et centre-européennes, s'est engagée à soutenir les initiatives génératrices de sécurité, sous toutes leurs formes, politiques, socio-économiques et évidemment militaires.

Parmi les plus importantes actions peuvent être énumérés:

Des activités concernant l'intégration dans les organismes occidentaux:

- des séminaires de planification et d'adaptation des forces armées pour être intéropérables avec les troupes de l'OTAN;
- des contacts, au niveau des experts, sur les problèmes concernant l'exercice du contrôle civil au sein des armées;
- des cours pour les officiers supérieurs concernant les nouveaux mécanismes de cohabitation entre militaires et civils au sein des structures hiérarchiques militaires supérieures;
- des contacts au haut niveau hiérarchique sur des problèmes concernant la participation des pays sud et centre-européens à l'activité de Conseil du Partenariat Euro-Atlantique.

Des mesures concernant le développement de la confiance entre les états de l'Europe du sud-est et de l'Europe centrale:

- des contacts entre les chefs d'état-major des armées et entre les adjoints des ministres de la défense sur les problèmes de la sécurité et de la coopération régionale;
- des contacts, au niveau des experts, pour adopter des mesures de transparence entre pays par l'échange d'informations sur les budgets de la défense et la structure des forces armées;
- la participation d'unités et de sous-unités aux exercices communs avec les pays voisins;
- l'adoption de mesures communes concernant la prévention de l'immigration illégale, du trafic des armes et des drogues, du terrorisme international, de la prolifération des armes de destruction massive;
- l'installation d'un système de téléphones directs entre les ministres de la défense et les chefs d'états majors des armées des pays participants.

Des mesures concernant la coopération régionale dans le domaine de la défense:

- des séminaires de planification des opérations de protection civile au niveau des experts;
- des séminaires sur le thème de la planification opérationnelle et de la restructuration des forces armées, au niveau des experts;
- des contacts périodiques au niveau d'officiers tenant des postes importants dans le domaine de la préparation et la planification des interventions rapides;
- la création d'états-majors communs ou d'unités mixtes;

- la création d'un Centre Régional de Coordination des mesures de confiance sous l'égide du Partenariat pour la Paix;
- la proposition de création d'un centre régional pour la gestion des crises et de la prévention des conflits;
- l'organisation d'exercices communs en sein du Partenariat pour la Paix ou en dehors, mais dans son l'esprit;
- des contacts au niveau des experts pour l'échange d'informations et d'expérience concernant les problèmes liés au Processus sur la Planification et l'Analyse du Partenariat, pour débattre des objectifs d'interopérabilité et l'introduction des standards OTAN (stanags) dans le domaine des forces armées;
- la participation aux opérations de maintien de la paix sous l'égide de l'OTAN;
- des activités d'évaluation de l'entretien de l'infrastructure régionale au standard OTAN;
- des consultations et des discussions sur des bases bilatérales et multilatérales sur des initiatives de coopération dans le cadre du Conseil du Partenariat euro-Atlantique, concernant les problèmes de la sécurité européenne dans la partie centrale et dans le sud-est du continent, mais également dans la zone de la mer Noire;
- des séminaires de management des crises.

Parmi les dernières initiatives roumaines de l'année 1998 dans le domaine de la coopération militaire en matière de sécurité, il faut en rappeler notamment deux:

- la constitution d'une force multinationale de paix dans le Sud-Est de l'Europe;
- la constitution d'une force multinationale de maintien de la paix dans l'Europe Centrale.

La Force Multinationale de Paix sud-est européenne (ou balkanique) se constituera au niveau brigade (BALBRIG), organisée en bataillons, à la disposition des pays membres (Albanie, Bulgarie, Macédoine, Grèce, *Roumanie*, Turquie, Italie). Les Etats-Unis ont déclaré qu'ils sont prêts à offrir à cette force un soutien important. La Force pourra être mise en place pour les opérations de prévention des conflits ou des autres opérations de soutien de la paix dirigées par l'OTAN ou l'UEO, et sous l'égide de l'ONU ou l'OSCE.

La Force Multinationale de Maintien de la Paix de l'Europe Centrale, nommée CENCOOP, sera constituée également au niveau brigade par les états qui ont exprimé leur adhésion à cette initiative de coopération militaire (Autriche, République tchèque, Hongrie, *Roumanie*, Suisse, Slovaquie, Slovénie). La Force sera comprise dans le système des arrangements " STAND BY " des organismes de sécurité de l'ONU et de l'OSCE pour être utilisée dans les opérations de maintien de la paix et humanitaires.

Ces démarches concernant l'intention de la **Roumanie** de mettre en application les principes de la coopération régionale s'inscrivent dans les tendances générales de la politique de l'Europe Occidentale caractérisée par la stabilité et l'équilibre des forces en présence, pour éliminer les foyers de crise et de conflit. La **Roumanie** considère que seule cette participation des structures militaires à la géopolitique globale et régionale européenne peut contribuer à la création d'un véritable système de sécurité dans sa zone d'intérêt.

CONCLUSION

Pour la plupart des gens, la géopolitique reste une sorte de sorcellerie de la pensée, élevée souvent à l'échelle planétaire, mais il convient finalement de reprendre les paroles du Pline le Jeune: " non multa, sed multum " (peu de choses nombreuses, mais des choses importantes), pour raison garder.

La Roumanie est un pays européen, situé dans la partie sud-est de l'Europe Centrale, au nord de la Péninsule Balkanique, dans le bassin inférieur du Danube, et qui, grâce à son accès à la mer Noire, appartient également au monde méditerranéen.

D'origine latine, le peuple roumain possède une histoire millénaire, pleine de luttes sanglantes contre trois empires qui se sont affrontés dans et pour son espace national, à l'image des plaques tectoniques lors des tremblements de terre. Gardienne de la porte orientale de l'Europe, la Roumanie est restée au fil des siècles la seule " île latine dans une mer slave ".

Fortement rattachés à la culture européenne, les Roumains ont donné à la civilisation universelle de nombreuses personnalités artistiques et scientifiques, contribuant ainsi au développement de l'humanité.

La Roumanie a connu avec l'expérience communiste la période la plus noire du XX-ème siècle, sinon du millénaire. Sa forme totalitaire, la dictature, fut renversée en décembre 1989, par une révolte populaire qui inaugura un chapitre nouveau dans l'histoire contemporaine du pays. Aujourd'hui, les acquis des neuf dernières années montrent une Roumanie définitivement et irréversiblement revenue aux traditions démocratiques.

Le peuple roumain agit fortement aujourd'hui pour la reconquête de sa place située, de droit, au milieu de la collectivité européenne, en respectant le principe latin " mutatis mutandis " (en changeant ce qui doit être changé) par des réformes touchant tous les domaines de la société, y compris celui des forces armées.

Les principales caractéristiques de la géopolitique roumaine actuelle se fondent sur la position géographique stratégique du pays, doté de reliefs escarpés, sur un potentiel humain et économique considérable et sur une coopération internationale large et diversifiée.

Au seuil de l'année 2000, les options stratégiques de la Roumanie sont celles d'une pleine intégration dans les structures euro-atlantiques. En bénéficiant de l'acceptation de la quasi-totalité du peuple, " vox populi, vox Dei ", et des forces politiques du pays, l'adhésion à l'Union Européenne et à l'OTAN constituent des objectifs prioritaires.

Entouré par les conflits régionaux de l'espace balkanique, ceux de l'ancienne Union Soviétique et entendant derrière lui le rôle du géant russe, toujours menaçant et imprévisible, le peuple roumain connaît un besoin permanent de sécurité. " Homo homini lupus " (l'homme est un loup pour l'homme). Car, après le géopoliticien François Thual, " Une crise finit et rentre dans l'histoire, mais l'histoire continue en préparant de nouvelles crises ".

Les préparatifs roumains à l'adhésion au sein de la seule alliance de sécurité crédible en Europe, l'OTAN, se déroulent notamment par l'intermédiaire du programme de Partenariat pour la Paix Renforcé et par la mise en place d'initiatives concernant la constitution de forces multinationales dans les Balkans et en Europe Centrale.

Du point de vue politico-économique, la Roumanie prépare son avenir dans l'Union Européenne en développant prioritairement ses relations avec les pays membres de cette organisation, mais également avec les marchés régionaux dans le cadre des traités CEFTA, AELE et de la Mer Noire.

Au regard de l'histoire, les Roumains sont conscients de leur vocation chrétienne et européenne. Ils viennent à la table de la réconciliation européenne et de la construction de l'Europe Unie avec leur histoire millénaire et des qualités humaines reconnues unanimement.

Il faut rappeler à nouveau les célèbres paroles de l'éminent diplomate roumain Nicolae Titulescu: " La paix est une nécessité absolue pour toute l'Europe ", mais "La paix ne se proclame pas, elle se conquiert " .

La Roumanie, qui a connu dans son histoire récente une période de stagnation, pleine de souffrances, se trouve aujourd'hui sur un chemin ascendant, vers l'Europe, le progrès et la civilisation.

C'est le seul avenir souhaitable pour une géopolitique roumaine installée sur l'orbite de la coopération internationale, vers un univers de la paix et de prospérité.

BIBLIOGRAPHIE

Bély Lucien: Les relations internationales en Europe XVII-e XVIII-e siècles, Presse Universitaires de France, Paris, 1992;

Bonnefous Marc: La Roumanie, cousine lointaine, Défense nationale, 10/1996, pp. 113;

Boumier Alan: Napoléon III et la Roumanie ou de la modernité du second empire, Regard européen, 5/1998, pp 32;

Bussière Robert: Les enjeux de la Conférence intergouvernementale: débats et propositions, Défense nationale, 10/1996, pp. 87;

Capelle-Pogăcean Antoanela: Hongrie/Roumanie: rivalités et synergies dans la marche vers l'Europe, Politique étrangère, 4/1996, pp 853;

Cioran Emil: L'échange du visage de la Roumanie, Humanitas, Bucarest, 1993;

Colombo Emilio: L'OTAN et les nations unies transformées: un partenariat global pour la paix au XXI-e siècle, Regard européen, 5/1998, pp 73;

Daudel Christian: Dossier géopolitique roumaine, Fondation pour les études de défense nationale, 9/1992;

Durandin Catherine: La Roumanie et les enjeux contemporaines, Défense nationale, 4/1988, pp 75;

Durandin Catherine: Roumanie: La fin de l'ère Iliescu, Relations internationales et stratégiques, 26/1997, pp 109;

Durandin Catherine: Le phénomène de l'antipolitique dans la Roumanie d'aujourd'hui, Défense nationale, 7/1991, pp. 121;

Durandin Catherine: Histoire des Roumains, Fayard, Paris, 1995;

Eliade Mircea: De Zamolxis à Gengis-Khan, Payot, Paris, 1980;

Eliade Mircea: Noces au paradis, Herne, Paris, 1981;

Fabri Ruiz Helen et *Boniface Pascal*: Succession d'Etats en Europe de l'EST et avenir de la sécurité en Europe, Montchrestien, Paris, 1995;

Gafenco Grégoire: Préliminaires de la guerre à l'Est, Egloff, Paris, 1944;

Germanangue Marc: L'adhésion aux organisations européennes et atlantiques, élément structurant de la transition des Peco, Relations internationales et stratégiques, 26/1997, pp 133;

Giansily Jean-Antoine: L'inéluctable rénovation de l'alliance, Regard européen, 5/1998, pp 66;

Girault René: Diplomatie européenne et impérialismes 1871-1914, Masson, Paris, 1979;

Giurescu Dinu C. Constantin et Giurescu Constantin: L'histoire des Roumains, Editions scientifiques et encyclopédiques, Bucarest, 1975;

Herlea Alexandru: La Roumanie et l'Union Européenne : Bilan et perspectives, Regard européen, 5/1998, pp 23 ;

Iorga Nicolas: La place des Roumains dans l'histoire universelle, Editions scientifiques et encyclopédiques, Bucarest, 1980;

Kende Pierre et Smolar Aleksander: La grande secousse-Europe de l'Est 1989-1990, Presse du CNRS, Paris, 1990;

Lewis Flora: Europe: une évolution bienvenue vers l'interdépendance, Regard européen, 5/1998, pp 62;

de Martonne Emmanuel: Géographie universelle, Tom IV : Europe centrale Suisse, Autriche, Hongrie, Tchécoslovaquie, Pologne, Roumanie, Armand Colin Editeur, 1931, pp 846;

Merle Marcel: Les relations internationales à l'épreuve de la science politique, Economica, Paris, 1993;

Nastase Adrian: Les accords internationaux signés par la Roumanie et ceux dont la Roumanie est devenue partie (1990-1994), Edition Métropol, Bucarest, 1995;

Ners J. Krzysztof: Comment les Peco participent-ils à la mondialisation?, Relations internationales et stratégiques, 26/1997, pp.179;

Rosière Stéphanie: La Hongrie après la signature des traites bilatéraux avec la Slovaquie et la Roumanie, Relation internationales et stratégiques, 26/1997, pp 141;

Schönbohm M. Jörg: Quelle identité européenne de sécurité et de défense?, IHDN, Paris, 1995;

Sinescu Călin : L'application du traité FCE (Forces Conventionnelles en Europe) en Roumanie, Les cahiers de Mars, n°153, 1997, pp 63;

Thual François: Géopolitique de l'orthodoxie, Dunod, 1993;

Thual François: Méthodes de la géopolitique, Ellipses, 1996;

Thuan Cao-Huy et Fenet Alain: Mutations internationales et évolution des normes, Presse Universitaires de France, Paris, 1994;

Ville Aurélie: L'exploitation agricole en Roumanie, Regard européen, 5/1998, pp 35;

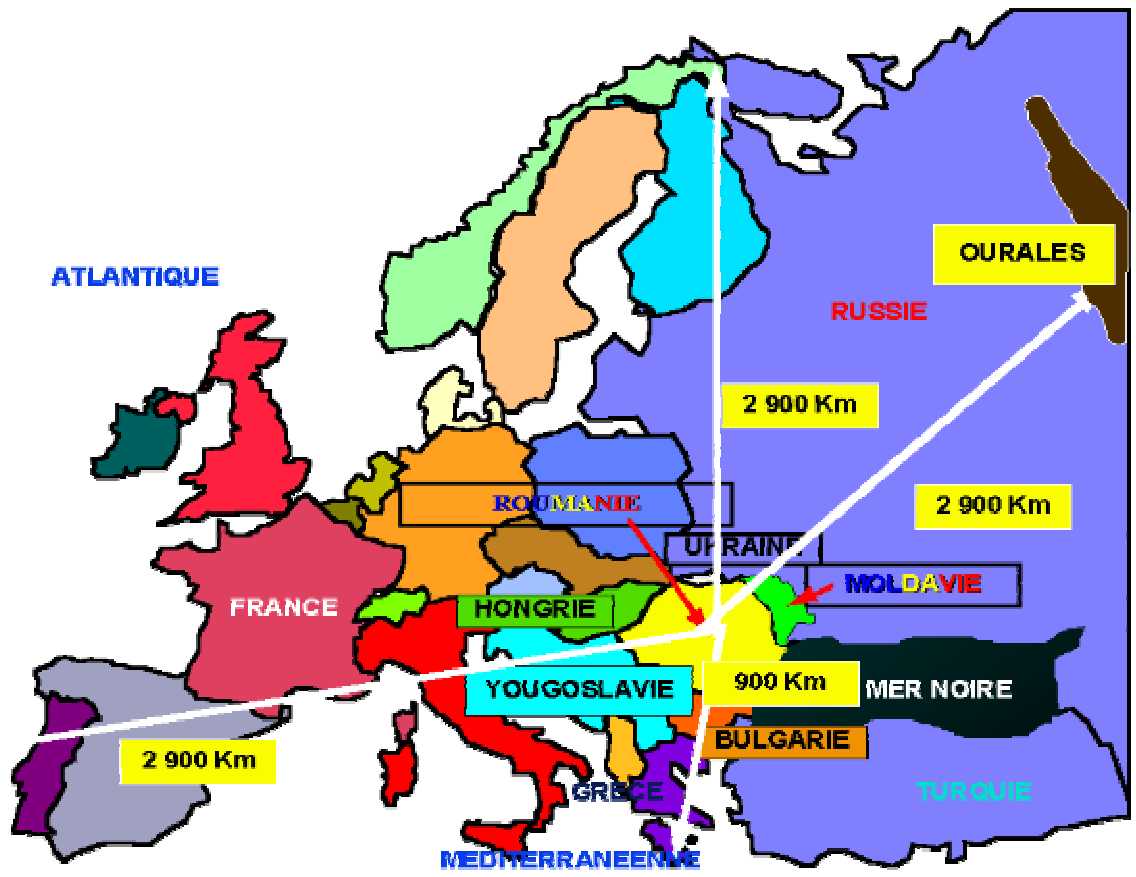
Encyclopédie Universalis : Chiffres du monde, Paris, 1998;

Encyclopédie Universalis, Corpus 20, Paris, 1992;

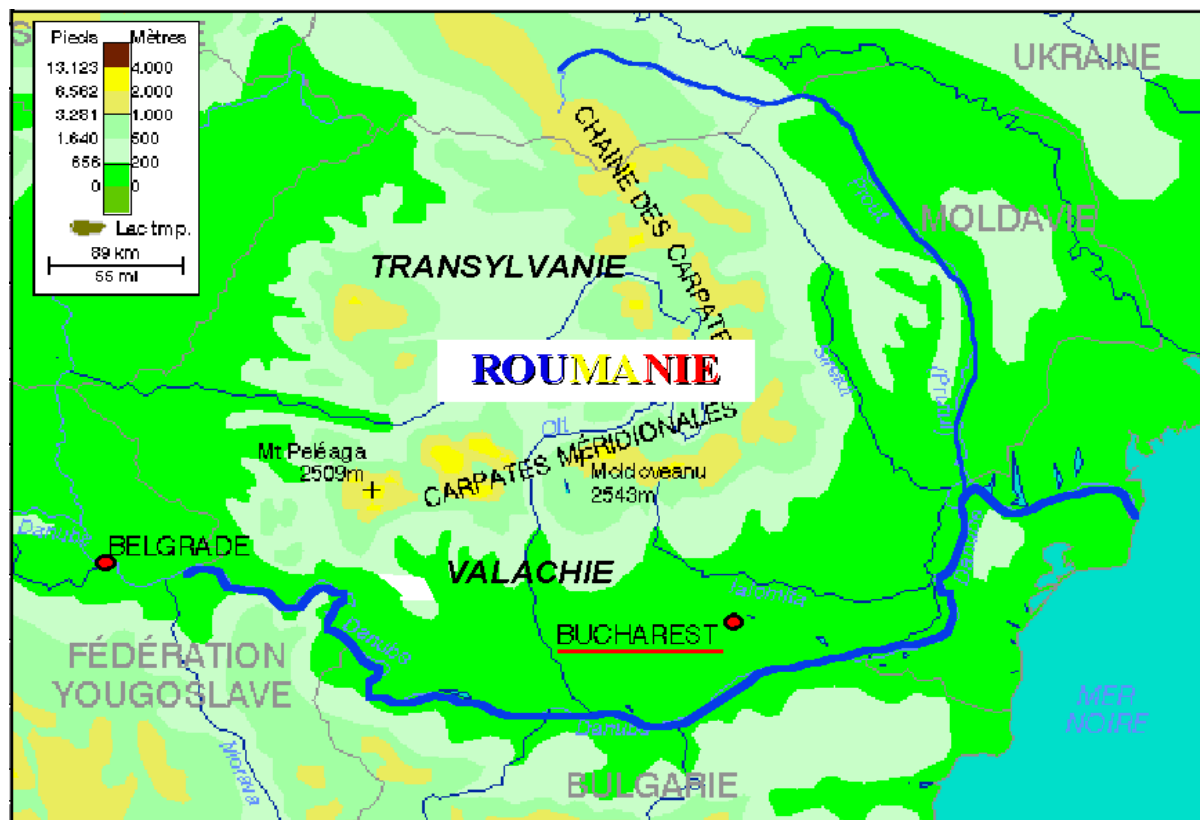
Dictionnaire encyclopédique, Quillet, Paris, 1990;

ANNEXE 1

LA POSITION GEOGRAPHIQUE DE LA ROUMANIE



LA CARTE GEOGRAPHIQUE ET PHYSIQUE DE LA ROUMANIE



NICOLAE TITULESCU : UN ARCHITECTE DE LA PAIX

Nicolae Titulescu, juriste et homme d'Etat roumain fut, entre les deux guerres l'un des précurseurs de l'idée européenne et l'un des artisans les plus convaincus et les plus actifs de la coopération internationale. Le souvenir de cet " architecte de la paix ", comme il aimait à se qualifier lui-même, ne peut qu'être associé à celui de Briand. Mais si les deux hommes avaient en commun les mêmes objectifs (la sécurité collective et l'édification d'un droit de la paix), Titulescu était moins porté que l'illustre aîné qu'il avait connu à la Société des Nations à céder aux illusions du pacifisme. " J'aime la paix, disait-il, mais je ne suis pas pacifiste ". C'est pourquoi, l'un des premiers, il comprit que l'on ne pourrait relever le défi du nazisme par l'attentisme ou d'indulgentes tentatives de conciliation.

Né à Craiova en 1892, Titulescu avait fait ses études à la Faculté de Droit de Paris entre 1900-1904. En 1905, il avait soutenu une thèse de doctorat sous la direction du professeur Charles Lyon-Caen, intitulée " Essai sur une théorie générale des droits éventuels ". Professeur de droit civil à la Faculté de Droit de Iasi, puis de Bucarest, il passionnait ses étudiants sur des sujets aussi austères que le droit des successions ou celui des hypothèques. " Je suis, dira-t-il plus tard, professeur par vocation, diplomate par accident " .

Tout naturellement très tôt il fut associé à la vie politique de la Roumanie. D'abord militant du parti démocrate, parti réformiste créé par Take Ionescu, promoteur de la Petite Entente (Roumanie, Tchécoslovaquie, Yougoslavie), il se rapprocha en 1936 du parti national paysan, présidé par Iuliu Maniu, qui finira tragiquement dans les geôles staliniennes.

A plusieurs reprises ministre des Finances, il chercha à mettre en pratique " ses idéaux de gauche " selon sa propre expression et réussit à faire adopter une réforme agraire. Ce grand bourgeois descendant de boyards olténiens, tirant les leçons de la grande révolte paysanne de 1907, avait compris qu'il valait mieux opérer cette réforme inéluctable par la loi que sous la violence. Après avoir étudié pendant deux ans les systèmes fiscaux des autres Etats européens, il mit au point et fit voter une réforme de l'impôt, qui était pour lui " une tentative de justice sociale " .

En 1921 le roi le nomma ministre plénipotentiaire à Londres et délégué permanent à la Société des Nations. Il sera une première fois ministre des Affaires étrangères (1927-1928), puis représentant de la Roumanie à la Société des Nations. A la Société des Nations, dont il a présidé l'Assemblée générale en 1931, puis en 1932, année où il redevint ministre des Affaires étrangères, il bénéficiait d'une grande audience.

Mais en 1936 il fut écarté du gouvernement. Commença alors pour lui une période de disgrâce. Il mourut en France en 1941, " en exil ", selon l'inscription qu'il avait fait graver sur sa tombe au cimetière de Cannes. En 1992 ses restes ont été solennellement transférés en Roumanie pour être inhumés à Brasov, conformément au vœu qu'il avait exprimé dans son testament.

Nicolae Titulescu a été trop engagé dans l'action internationale pour avoir pu écrire un grand ouvrage théorique. Mais dans ses discours et conférences, il a esquissé les éléments d'un véritable traité de la paix. Il faut souhaiter qu'une

édition critique en soit prochainement publiée, rassemblant aussi ses correspondances les plus intéressantes ainsi que le texte inédit d'un ultime manuscrit déposé, dit-on, en Suisse.

Lorsqu'on disposera de l'ensemble de ses réflexions on pourra mieux situer sa pensée dans l'histoire des idées politiques. Mais dès à présent on peut soutenir qu'elle s'inscrit dans la filiation des grands théoriciens de la paix comme l'abbé de Saint-Pierre, dont " le projet de paix perpétuelle " donna lieu à un commentaire de Jean-Jacques Rousseau et Emmanuel Kant, dont Titulescu cite à plusieurs reprises l'essai qu'il avait consacré lui aussi à la paix perpétuelle.

COOPERATION ECONOMIQUE DE LA REGION DE LA MER NOIRE

Lors du sommet de 1992, onze Etats de la région de la mer Noire ont signé " un Document officiel portant sur la coopération économique dans la région de la mer Noire " qui a établi la " Coopération économique de la région de la mer Noire ".

Objectifs

- Faire évoluer la région de la mer Noire en une région de paix et de prospérité.
- Faire progresser la coopération bi-et multilatérale entre les Etats membres et avec d'autres pays.
- Promouvoir le progrès économique, technologique et social et un patronat d'affaires.
- Tenir compte de l'état spécifique et économique ainsi que des intérêts et besoins des Etats participants, en particulier de ceux qui sont en transition vers une économie de marché.
- Utiliser toutes les possibilités pour développer et diversifier la coopération des Etats membres dans le domaine économique, industriel, scientifique, technologique et de l'environnement.

Membres

Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bulgarie, géorgie, Grèce, Moldavie, Roumanie, Russie (Fédération de), Turquie, Ukraine;

Adhésion : Des Etats acceptant le " Document officiel portant sur la coopération économique dans la région de la mer Noire " peuvent adhérer à la coopération avec le consentement de tous les Etats membres.

Structure

1. La Réunion des ministres des Affaires étrangères des Etats membres (annuellement).
2. Les groupes de travail permanents et les groupes de travail ad hoc.
3. L'Assemblée parlementaire.
4. Le Secrétariat.

Activités

La coopération économique de la région de la mer Noire est ouverte à la participation des organisations, des entreprises et des firmes d'autres Etats avec le consentement des Etats participants.

Les Etats participants ont décidé de premières mesures à réaliser avec des organisations, des entreprises et des firmes dans divers domaines : transport, communication, informatique, échange des informations économiques, standardisation des produits, énergie, exploitation de minerai, agriculture et industrie agraire, prophylaxie médicale et vétérinaire, santé, science et technologie, tourisme, etc.

Fin 1993, les Etats membres ont décidé de créer le " Banque de coopération, de commerce et de développement ".

D'autres mesures visent à développer la coopération :

- Approfondir les relations entre les Etats membres et le monde des affaires.
- Faciliter les contacts directs.

- Conclure des accords de crédit et monétaires.
- Appuyer des initiatives individuelles ou communes des entreprises.
- Faciliter l'entrée, le séjour, le libre mouvement des hommes d'affaires.
- Elargir les échanges commerciaux mutuels (marchandises et services).
- Améliorer l'échange d'informations sur les appels d'offres.
- Améliorer la protection de l'environnement, etc.

LE PROGRAMME DE PARTENARIAT POUR LA PAIX RENFORCE (PPP)

Le Partenariat pour la paix (PPP) est une initiative majeure prise par l'OTAN au Sommet de Bruxelles de janvier 1994. Il vise à renforcer la stabilité et la sécurité à travers toute l'Europe. Axé sur la coopération en matière de défense, il s'adresse à tous les Etats de l'OSCE capables et désireux de contribuer à ce programme et dépasse le cadre du dialogue et de la coopération pour instaurer un véritable partenariat, qui constitue un élément permanent de l'architecture de sécurité européenne. Le partenariat est un moyen d'étendre et d'intensifier la coopération politique et militaire à travers toute l'Europe, d'accroître la stabilité, de diminuer les menaces pour la paix, et de contribuer au renforcement des relations en encourageant l'esprit de coopération pratique et l'attachement aux principes démocratiques qui sont le fondement de l'Alliance. L'OTAN mène les consultations avec tout participant actif au Partenariat qui percevrait une menace directe contre son intégrité territoriale, son indépendance politique ou sa sécurité.

A leur réunion du printemps 1997, les Ministres des affaires étrangères et de la défense des pays de l'Alliance ont approuvé un ensemble d'initiatives nouvelles visant à renforcer encore le PPP en tant qu'élément durable de l'architecture de sécurité européenne et moyen de développer, dans le domaine de la sécurité, des relations toujours plus étroites entre l'OTAN et les pays partenaires. Le programme de partenariat renforce détient un rôle plus opérationnel. Il permet de renforcer les consultations politiques et d'associer plus fréquemment les Partenaires à la prise de décisions et à la planification des activités du PPP.

Le Partenariat pour la paix est une composante clairement identifiable du cadre souple que constitue le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA). Il conserve ses éléments fondamentaux et ses procédures propres. Le PPP repose sur une relation bilatérale entre l'OTAN et chacun des 27 pays partenaires (Albanie, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, Estonie, Finlande, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, République Kirghize, Lettonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Lituanie, Moldova, Ouzbékistan, Pologne, **Roumanie**, Russie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque, Turkménistan, Ukraine). Tous les pays partenaires sont membres du CPEA.

Le renforcement du PPP est l'un des éléments fondamentaux de l'adaptation externe de l'Alliance. Avec l'établissement de la relation spéciale entre la Russie et l'Ukraine, il crée les conditions propices à un nouveau renforcement des dispositions en matière de sécurité en Europe et met en évidence le rôle clé joué par l'Alliance à cet égard.

Les grands objectifs du PPP renforcé sont les suivantes:

- accentuer le volet consultation politique du PPP, en tenant compte des activités du CPEA et des activités d'ouvertures connexes;
- définir un rôle plus opérationnel pour le PPP;
- prévoir d'associer plus étroitement les Partenaires à la prise de décisions et à la planification dans le cadre du PPP.

La participation active au partenariat pour la paix joue un rôle important dans le processus évolutif d'intégration de nouveaux membres dans l'OTAN.

L'organe de travail le plus important dans le domaine du PPP est le comité directeur politico-militaire du partenariat pour la paix (PMSC), qui détient les responsabilités suivantes:

- donner l'avis au Conseil en ce qui concerne le PPP;
- assurer la coordination d'ensemble du programme de travail du Partenariat;
- élaborer des directives politico-militaires à l'attention des autorités militaires de l'OTAN pour la préparation des exercices et activités militaires;
- déterminer et coordonner les travaux liés au processus de planification et d'examen (PARP).

Au siège de l'OTAN, les Partenaires sont représentés par des éléments de liaison, composés de personnel diplomatique et militaire.

En janvier 1995, un processus de planification et d'examen (PARP) a été mis en place dans le cadre du PPP, en vue de faire progresser l'interopérabilité et d'accroître la transparence entre les Alliés et les Partenaires. Le PARP, qui comporte un cycle de planification triennal, est conçu sur le modèle du système d'établissement des plans de défense de l'Alliance. La participation des pays du PPP au PARP est volontaire. Dix-huit des 27 membres du PPP, parmi lesquels la Roumanie, ont choisi d'y participer.

La coopération dans le cadre du PPP couvre un large éventail de possibilités, tant dans le domaine militaire que dans celui, plus large, des questions liées à la défense, qui ne sont pas strictement d'ordre militaire. Les domaines de coopération,

agréés dans la dernière version en date du Programme de travail du Partenariat, sont les suivantes:

- questions liées à la défense aérienne;
- gestion/contrôle de l'espace aérien;
- consultation, commandement et contrôle, y compris les systèmes de communication et d'information, les systèmes de navigation et d'identification, les aspects, les procédures et la terminologie liés à l'interopérabilité;
- plans civils d'urgence;
- gestion des crises;
- contrôle démocratique des forces et structures de défense;
- établissement des plans et budgets de défense;
- politique et stratégie de défense;
- planification, organisation et gestion des programmes nationaux d'acquisition de matériels de défense et de coopération internationale dans le domaine des armements;
- planification, organisation et gestion des activités nationales de recherche et technologie pour la défense;
- exercices (non militaires) et activités d'entraînement connexes;
- logistique de consommation;
- service de santé;
- infrastructure militaire;
- concepts, planification et opérations en matière de maintien de la paix;
- aspects opérationnels, matériels, et administratifs de la normalisation;
- formation linguistique;
- soutien météorologique aux forces de l'OTAN/des Partenaires;
- exercices militaires et activités d'entraînement connexes;
- instruction, formation et doctrine militaire;
- géographie militaire et guerre électronique.

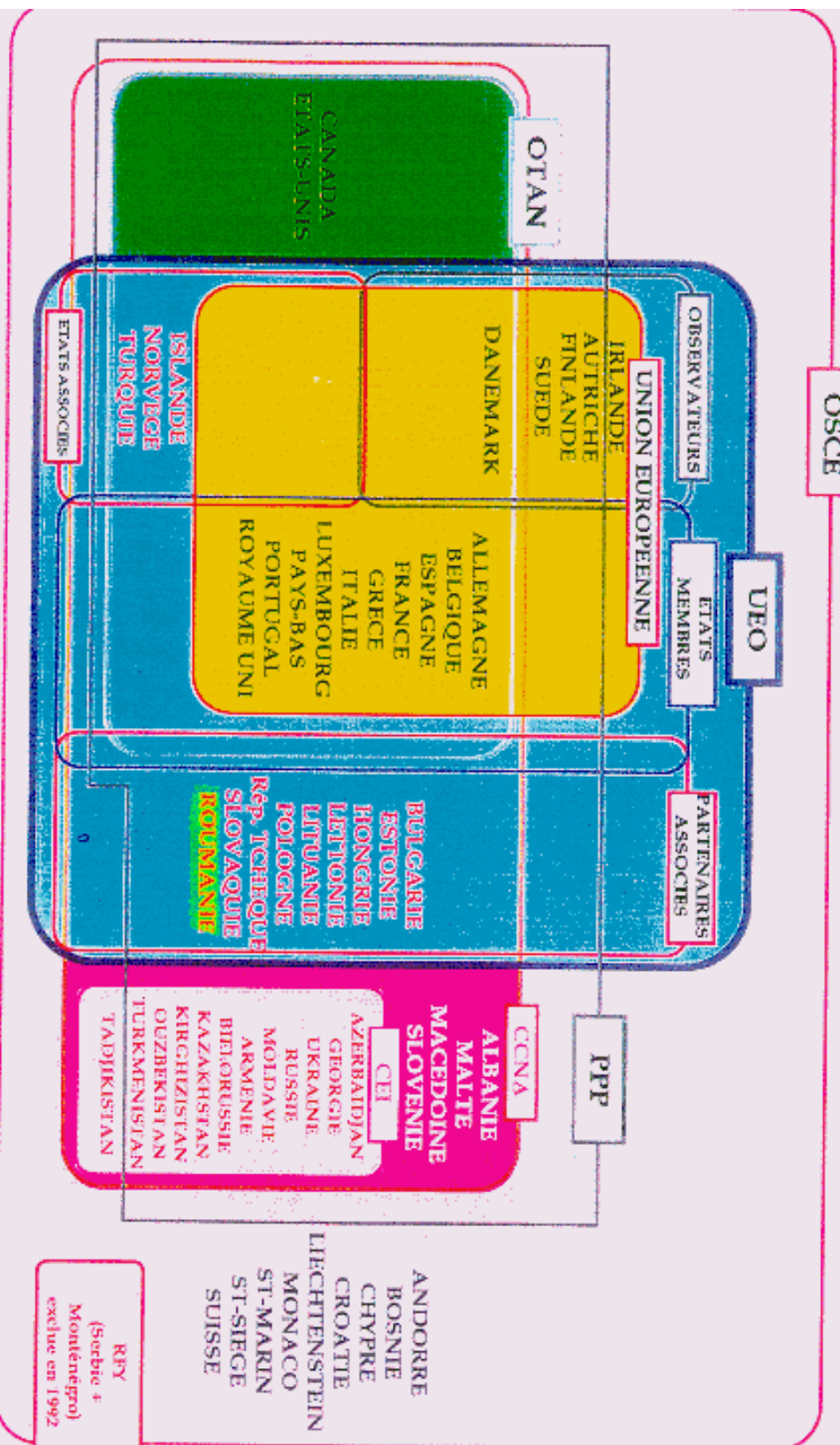
A chacun de ces domaines correspondent de nombreuses activités parrainées soit par des organes civils ou militaires de l'OTAN, soit par des pays de l'OTAN ou des pays partenaires. Ces activités, au nombre de 1000 environ en 1997, constituent le " menu " de possibilités parmi lesquelles les Partenaires peuvent choisir les activités à inclure dans leur propre Programme de partenariat individuel.

L'initiative du Partenariat pour la paix a réussi, de manière inégalée, à exercer un effet positif sur la stabilité et la sécurité en Europe et à favoriser l'amélioration des relations de bon voisinage, en devenant un élément permanent et dynamique de l'architecture de sécurité européenne.

ANNEXE 6

LES ENSEMBLES DE LA SECURITE EN EUROPE

Ministère
de la
Défense



OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
OSCE : Organisation de la Sécurité et de la Coopération en Europe
LEO : Union de l'Europe Occidentale

PPP : Partenariat Pour la Paix
CCNA : Conseil de Coopération Nord Atlantique
CEI : Communauté des Etats Indépendants